



Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE

DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation
of the City of Montreal
CANADA

Troisième année No. 4
Third year

26 Février 1906
February

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

Projet de loi de la "Montreal Street Railway Co." The Montreal Street Railway Co. Bill

Loi amendant les lois concernant la Compagnie de chemin
de fer urbain de Montréal. (Bill de
l'assemblée No 53)

(Tel que pris en considération par le Conseil Municipal, en
l'assemblée du 19 février.)

Attendu que la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal a, par sa pétition, représenté qu'elle a construit et qu'elle exploite un réseau de chemin de fer électrique dans la paroisse de Montréal, et a fait des contrats et est entrée en négociations avec diverses municipalités et autres corporations de l'île de Montréal, et a acquis un intérêt dans d'autres compagnies de chemins de fer de l'île de Montréal; qu'elle a de plus représenté qu'afin de lui permettre de contribuer au développement du réseau de chemin de fer électrique, pour subvenir aux besoins de la population croissante, il est nécessaire d'amender les lois concernant la Compagnie et d'augmenter ses pouvoirs;

Et attendu qu'il est à propos de faire droit à la demande contenue dans ladite pétition:

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. La section I du chapitre 77 de la loi 62 Victoria est, par la présente loi, remplacée par la suivante:

"1. La Compagnie pourra, avec le consentement des trois quarts des actionnaires [présents] à une assemblée générale spéciale [convoquée] à cette fin, augmenter le capital-actions de la Compagnie et émettre de nouvelles actions [jusqu'à concurrence d'une somme collective de dix-huit millions de piastres]. Les dispositions de la loi 49-50 Victoria, chapitre 86, section 3, s'appliqueront audit capital ainsi augmenté."

2. Les directeurs de la Compagnie pourront, de temps à autre, emprunter de l'argent pour les fins de son entreprise en sus du montant de tous bons ou obligations qu'elle pourrait avoir en cours. La Compagnie pourra garantir toutes sommes empruntées en hypothéquant ou transportant aux prêteurs ou à des fidéicommissaires représentant les prêteurs, les actions, les bons ou les valeurs qu'elle possèdera dans toutes autres compagnies.

3. Le capital-actions de la Compagnie, ses obligations ou les actions, les bons ou les valeurs de toutes autres compagnies possédés par elle pourront être employés à l'acquisition de toute propriété additionnelle, et pourront être émis ou transportés en paiement ou paiement partiel de cette propriété ou en paiement ou paiement partiel des actions, bons ou valeurs d'autres compagnies.

An Act to amend the acts relating to the Montreal Street
Railway Company, (Assembly Bill No. 53.)

(As considered by City Council at the meeting of the
19th February).

Whereas the Montreal Street Railway Company has represented that it has constructed and is operating an electric railway system in the parish of Montreal, and has made contracts and entered into relations with divers municipalities and other corporations on the Island of Montreal, and has acquired an interest in other railway companies on the Island of Montreal, and has further represented that in order to enable it to assist in the development of the electric railway system to meet the needs of the increasing population, it is necessary to amend the acts relating to the company and to increase its powers:

And whereas it is expedient to grant the prayer of the said petition:

Therefore, His Majesty, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

1. The act 62 Victoria, chapter 77 section I is hereby replaced by the following:

"1. The company may, with the consent of three-fourths of the shareholders [present] at a special general meeting [called] for that purpose, increase its capital stock and issue new [stock to an aggregate amount of eighteen million dollars.] The provisions of the act 49-50 Victoria, chapter 86, section 3, shall apply to such increased capital."

2. The directors of the company may, from time to time, borrow money for the purpose of its business over and above the amount of any bonds or debentures which it may have outstanding. The company may secure any sums borrowed by hypothecating or transferring to the lenders, or to trustees for the lenders, the stock, bonds or securities of other companies owned by it.

3. The capital stock of the company, its debentures or the stock, bonds or securities of other companies owned by it may be used for the purposes of acquiring any additional property, and may be issued or transferred in payment or part payment therefor or in payment or part payment for the stocks, bonds or securities of other companies.

4. La Compagnie pourra annuler, par résolution de ses directeurs, les actions de son capital-actions actuellement non payées et émettre en faveur des porteurs actuels, aux lieu et place de deux de ces actions, une action de la valeur au pair de cent piastres, et dans le cas où un actionnaire posséderait un nombre impair d'actions, la Compagnie en faisant cette conversion retiendra une action et, en compensation paiera à cet actionnaire le prix courant de cette action telle qu'elle sera alors cotée à la bourse de Montréal, et chaque double action ainsi acquise par la Compagnie sera convertie en une seule action de la valeur au pair de cent piastres et vendue à la bourse de Montréal, au bénéfice de la Compagnie.

5. La sous-section (c) de la section 2 du chapitre 77 de la loi 62 Victoria est, par la présente loi, remplacé par la suivante :

"(c) La Compagnie pourra [transporter le fret, et faire des arrangements avec d'autres compagnies pour la circulation de ses chars, à partir de certains points en dehors de ses lignes à venir à certains points sur icelles, pourvu toutefois que la Compagnie ne fasse pas le transport du fret dans les rues d'aucune corporation municipale sans avoir au préalable eu et obtenu, par voie de règlement, le consentement de cette corporation municipale.]"

6. La Compagnie pourra, de temps à autre, acquérir les actions, bons ou valeurs d'autres compagnies exploitant des chemins de fer semblables sur l'île de Montréal, et en disposer, et elle pourra, de temps à autre, diviser entre ses actionnaires les actions, bons ou valeurs ou leurs certificats qu'il ne serait pas nécessaire de garder pour les fins de la Compagnie.

7. La Compagnie pourra louer ou faire des contrats pour exploiter, par elle-même ou de concert avec elle, le réseau de toute voie ferrée électrique sur l'île de Montréal, et elle pourra garantir le capital et l'intérêt des bons de tout tel chemin de fer ou les dividendes sur son stock.

8. Rien de contenu dans la présente loi ne devra affecter en quoi que ce soit les droits de la Ville de Montréal.

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

* * *

OPINION LEGALE.

DÉPARTEMENT EN LOI.

MONTREAL, 17 février, 1906.

A son Honneur le Maire et aux Echevins de la Ville de Montréal.

Re BILL DE LA CIE "MONTREAL STREET RAILWAY."

Messieurs,

A une assemblée du Conseil de la Ville tenue lundi 12 février courant, les questions suivantes, posées par M. l'échevin L.-A. Lapointe et par M. l'échevin Lavallée, ont été référées au Département en Loi :

Questions de M. l'échevin L.-A. Lapointe.

1.—Quel serait l'effet du bill présenté par la "Montreal Street Railway Company" quant aux droits de la Ville en vertu de la loi et des contrats intervenus entre elle et la Compagnie?

2.—L'amendement introduit dans le bill pour déclarer qu'il n'affectera pas les droits de la Ville est-il suffisant pour protéger ces droits?

3.—Quels seraient les effets des clauses 6 et 7 du bill relativement au pourcentage que la Ville a le droit de prélever sur les recettes de la Compagnie?

4.—Ces clauses permettraient-elles à la Compagnie du chemin de fer urbain de refuser de payer aucun pourcentage sur les recettes des réseaux de voies ferrées électriques qu'elle acquerrait et opérerait?

5.—Ces clauses autoriseraient-elles la Compagnie à faire entrer dans la Ville ces voies ferrées qu'elle posséderait ou contrôlerait sans faire payer aucune franchise et aucun pourcentage sur leurs recettes?

6. Ces clauses permettraient-elles à cette Compagnie de se servir des franchises et des droits que les compagnies ou personnes possédant ces voies ferrées pourraient avoir?

4. The company may cancel, by resolution of its directors, the shares of its capital stock now outstanding and issue to the present holders in the place and stead of every two shares thereof one share of the par value of one hundred dollars and in the case of any shareholder holding an odd number of shares the company, in making such conversion, shall retain one share and pay such shareholder in lieu thereof the market price of such share at the time being quoted on the Montreal Stock Exchange, and every two shares so acquired by the company shall be converted into one share of the par value of one hundred dollars and sold on the Montreal Stock Exchange for the benefit of the company.

5. Sub-section (c) of section 2 of the 62 Victoria, chapter 77, is hereby replaced by the following:

"(c) The company may [carry freight and may enter into agreements with other companies for the passage of their cars from points beyond the company's lines to points upon the same, provided always that the company shall not haul freight upon the streets of any municipal corporation except with the consent of such municipal corporation first had and obtained by by-law thereof.]"

6. The company may, from time to time, acquire and dispose of the stock, bonds or securities of other companies operating similar railways on the Island of Montreal, and may, from time to time, divide such stock, bonds or securities or certificates therefor, not required to be retained for the purposes of the company, amongst its shareholders.

7. The company may lease or enter into contracts for the operation by it or in conjunction with it of the railway system of any electric railway on the Island of Montreal, and may guarantee the capital and interest of the bonds of any such railway or the dividends on the stock thereof.

8. Nothing contained in this act shall, in any way, affect the rights of the city of Montreal.

9. This act shall come into force on the day of its sanction.

* * *

LEGAL OPINION.

LAW DEPARTMENT.

MONTREAL, Feb. 17th, 1906.

To His Worship the Mayor and the Aldermen of the City of Montreal.

Re MONTREAL STREET RAILWAY BILL.

Gentlemen,

At a meeting of the City Council held on Monday, the 12th February instant, the following questions, put by Ald. L. A. Lapointe, and Ald. Lavallée were referred to the Law Department for their opinion.

Questions put by Ald. L. A. Lapointe.

1.—What would be the effect of the bill presented by the Montreal Street Railway Co, as to the rights of the City in virtue of the law and of the contracts passed between said City and the said Company?

2.—Is the amendment inserted in the bill, providing that the same shall not affect the City's rights, sufficient to protect such rights?

3.—What would be the effect of clauses 6 and 7 of the bill as regards the percentage which the City is entitled to receive on the earnings of the Company?

4.—Would such clauses authorize the Company to refuse to pay any percentage on the earnings of the electric railways which it would acquire and operate?

5.—Would these clauses authorize the Montreal Street Railway Company to run within the City limits the railways it might own or control without paying for any franchise and without paying any percentage on the earnings thereof?

6.—Would such clauses authorize said Company to exercise the franchises and rights which the companies or persons owning such railway might have?

7.—Quel effet aurait ce bill sur l'exercice du droit que possède la Ville d'acquérir, à l'expiration du contrat, le chemin de fer de la Compagnie et tout ce qui est nécessaire pour l'opérer?

8.—La Compagnie pourrait-elle prétendre que la Ville est obligée d'acheter toutes les lignes et réseaux qu'elle aurait confondus dans sa ligne principale?

9.—Quels amendements faudrait-il préparer pour protéger les droits que la Ville possède en vertu de sa charte, de ses règlements et des contrats intervenus entre elle et la Compagnie?

Réponses.

1.—La première question étant posée d'une manière générale, je la considère comme préliminaire à la consultation sur les autres questions, auxquelles je répondrai ci-près *seriatim* :

2.—Je suis d'avis que l'amendement introduit dans le bill, déclarant qu'il n'affectera pas les droits de la Ville, n'est pas suffisamment explicite, et j'indique plus loin, en réponse à la question 9, dans quel sens cet amendement (article 8 dudit bill) devra être modifié.

3.—A la question 3: "Quels seraient les effets des clauses 6 et 7 du bill relativement au pourcentage que la Ville a le droit de prélever sur les recettes de la Compagnie," je subdivise ma réponse comme suit :

(a) La clause 6 n'intéresse pas la clause du pourcentage.

(b) La question du pourcentage, en ce qui concerne le réseau du chemin exploité dans les limites de la Ville par la Compagnie, a été définitivement réglée par le jugement du Conseil Privé, dans la cause entre la Ville *vs* la Compagnie. Ce jugement dit que le pourcentage que la Ville a le droit de prélever sur les recettes de la Compagnie doit être perçu exclusivement sur le réseau de voies ferrées de la Compagnie dans les limites de la Ville. Quant à la clause 7, il me paraît possible que la Compagnie puisse invoquer cette clause comme lui permettant de louer ou de faire des contrats pour exploiter dans les limites de la Ville, par elle-même ou de concert avec elle, le réseau électrique de toute autre compagnie, et cela sans payer aucun pourcentage. Il serait donc nécessaire de demander à la Législature que la Compagnie ne puisse exploiter dans les limites de la Ville aucun autre réseau sans payer le pourcentage stipulé dans le contrat passé avec la Ville de Montréal.

4.—Oui, suivant ce que suggéré dans la réponse précédente.

5.—Je fais la même réponse que la précédente.

6.—Je répond oui.

7.—Le projet de loi, tel que soumis à la Législature, n'empêchera pas la Ville d'exercer son droit d'acquérir, à l'expiration du contrat, le chemin de fer de la Compagnie et tout ce qui est nécessaire pour l'opérer, car ce que la Ville sera appelée à payer à l'expiration de ce contrat pour l'acquisition du chemin de fer, est sa valeur à être déterminée par des arbitres.

8.—Cette prétention, si elle était formulée par la Compagnie, n'est pas justifiée par les termes du bill et elle serait contraire au contrat intervenu entre les parties.

9.—En réponse à cette question, j'avise respectueusement votre Conseil d'adopter dans une résolution les divers amendements que je suggère avec ma présente opinion.

Question de M. l'échevin Lavallée.

"Si le bill adopté par l'Assemblée Législative touchant les actes ou statuts se rapportant à la "Montreal Street Railway Co." est ratifié sans amendement par le Conseil Législatif, la Ville, au cas où la Compagnie louerait ou passerait des contrats tels que pourvus aux clauses 6 et 7 du bill, serait-elle dans une position plus désavantageuse qu'elle ne l'est maintenant dans ses relations avec la Compagnie et spécialement en ce qui concerne

(a) l'exploitation, par achat ou par location, sans condition quant au service des voyageurs, de toutes autres compagnies existantes ou qui pourront exister, sans permission de la Ville et par suite sans aucune indemnité que ce soit ;

7.—What would be the effect of such bill on the exercise of the right which the City has of acquiring at the expiry of the contract, the Company's railway and all the property required to operate the same?

8.—Could the Company claim that the City is held to purchase all the railways which it would have blended with its original line?

9.—What amendments should be prepared in order to protect the rights which the City possesses under its charter, its by-laws and the contracts passed between said City and the Company?

Replies.

1.—The first question being put in a general way, I consider it as preliminary to the consultation on the other questions, to which I will reply *seriatim*.

2.—I am of opinion that the amendment inserted in the bill, providing that the same shall not affect the rights of the City, is not explicit enough, and I indicate further on, in reply to question 9, how this amendment (Art. 8 of said bill) should be modified.

3.—To question 3, to wit: what would be the effect of clauses 6 and 7 of the bill as regards the percentage which the City is entitled to receive out of the earnings of the Company, I will subdivide my reply as follows:

(a).—Clause 6 does not affect the percentage clause.

(b).—The question of the percentage as far as the railway lines operated by the Company within the City limits are concerned, has been definitely settled by the judgment of the Privy Council in the case of the City *vs* the Company. According to this judgment, the percentage which the City is entitled to receive out of the earnings of the Company must be exclusively collected on the railway lines of the Company within the City limits. As regards clause 7, it is possible that the Company might claim that this clause empowers it to lease or to make contracts for the operation, within the City limits, either by or concurrently with itself, of the railway of any other Company, without paying any percentage. It would therefore be necessary to ask the Legislature to enact that the Company shall not operate, within the City limits, any other railway without paying the percentage provided for in the contract passed with the City of Montreal.

4.—Yes, as suggested in the preceding reply.

5.—Same reply as the preceding one.

6.—I reply in the affirmative.

7.—The bill, as submitted to the Legislature, will not prevent the City from exercising its right to acquire, at the expiry of the contract, the railway of the Company and all the property required to operate the same, inasmuch as the amount which the City will be called upon to pay, at the expiry of such contract, for the acquisition of the railway is the value thereof, to be determined by arbitrators.

8.—This contention on the part of the Company would not be warranted by the terms of the bill and would be contrary to the contract passed between the parties.

9.—In reply to this question, I would respectfully advise your Council to adopt a resolution embodying the amendments which I suggest with my present opinion.

Question put by Ald. Lavallée.

—Should the bill passed by the Legislative Assembly concerning the statutes or Acts relating to the Montreal Street Railway Company be adopted without any amendment by the Legislative Council. Will the City, in the event of the Company leasing or passing contracts as provided in clauses 6 and 7 of said bill, be in a more disadvantageous position than at the present time in its relations with the Company, and especially as regards

(a) The operation, by purchase or lease, unconditionally as far as the passenger service is concerned, of the railway of any other Company now existing or which may hereafter exist, without leave of the City, and therefore without the payment of any indemnity whatsoever;

(b) l'extension des pouvoirs des compagnies similaires à être acquises, en permettant à la "Montreal Street Railway Co.," après leur absorption, de le faire pénétrer dans les limites de la Ville et ce, sans conditions en ce qui concerne le service des voyageurs et le revenu à être tiré de l'entrée et de l'exploitation de ces compagnies dans les limites de la Ville?"

Réponse.

Je répons à la question première et à ses deux paragraphes (a) et (b) dans l'affirmative: le tout tel que qualifié dans les réponses précédentes.

Amendements proposés.

1.—Le paragraphe C de la clause 5 du bill ou projet de loi est remplacé et devrait se lire comme suit:

"(c).—La Compagnie pourra, après avoir au préalable eu et obtenu par voie de règlement le consentement des corporations municipales intéressées, transporter le fret et faire des arrangements avec d'autres compagnies de tramways électriques pour la circulation de ses chars mus par pouvoir électrique, à partir de certains points en dehors de ses lignes à venir à certains points sur icelles."

2.—L'alinéa suivant est ajouté à la clause 7:

"La Compagnie devra cependant payer à la Ville le pourcentage stipulé dans son contrat avec ladite Ville, tant sur le tarif des personnes entrant dans lesdites limites que sur le tarif des personnes entrant dans lesdits tramways dans les limites de la Ville.

3.—J'avise également d'insérer dans votre résolution les amendements proposés par M. Paul-G. Martineau, l'un des avocats consultants de la Ville, à l'assemblée Législative de Québec, qui se lisent comme suit:

1.—Que la clause suivante soit ajoutée après la clause 7:

"7 (a) Les pouvoirs accordés à la Compagnie par cette loi ne la libéreront d'aucune obligation qu'elle a, ou que lesdites compagnies dont elle aura acquis les actions, bons ou valeurs, ou dont elle aura loué, ou avec lesquelles elle exploitera de concert le réseau électrique, auront assumées envers la Ville de Montréal et toutes autres municipalités, et ne conféreront à ladite Compagnie, dans les limites de la Ville, telles qu'alors définies, aucun autre pouvoir que lesdites compagnies peuvent posséder en vertu des règlements de la Ville, ou des contrats passés entre la Ville et ladite ou lesdites compagnies.

2.—(Comme alternative). Rien de contenu dans la présente loi n'affectera les droits que possède la Ville en vertu de sa charte et des contrats passés avec la Compagnie ou les compagnies dont les actions, bons ou valeurs seront ainsi acquises ou qui auront loué ou exploiteront de concert avec leur compagnie leur réseau électrique.

Ou encore l'amendement suivant, le tout pour remplacer l'article 8:

"8.—Rien de contenu dans la présente loi ne devra affecter en quoi que ce soit les droits de la Ville de Montréal, et ne sera interprété comme permettant à la Compagnie de violer aucune des obligations qu'elle a prises par contrat avec ladite Ville, ou comme affectant ou rappelant les pouvoirs spécialement accordés par statut, contrat ou règlement, à la Ville de Montréal."

Le tout néanmoins respectueusement soumis,

J.-L. ARCHAMBAULT,
Avocat de la Ville.

(b) The extension of the powers of similar companies whose railways may be acquired, by allowing the Montreal Street Railway Company, after their absorption, to run the same within the City limits, unconditionally as regards the passenger service and the earnings to be derived from the operation of the railway lines of such companies within the City limits?

Reply.

I reply to this question and to the two paragraphs thereof (a) and (b) in the affirmative, the whole as commented upon in the above replies.

Amendments suggested.

1.—Paragraph C of clause 5 of the bill is replaced by the following:

"(c). The Company may, after having previously obtained, by by-laws, the consent of the municipal corporations interested, convey freight and make arrangements with other electric railway companies for the running of its cars, operated by electric power, from certain points outside of its lines to certain points on the same."

2.—The following paragraph is added to clause 7:

"The Company shall, however, pay to the City the percentage provided for in its contract with the said City, both on the fares of persons entering the said cars outside of the limits of the City and going to a point within said limits and on the fares of persons entering said cars within the City limits."

3.—I would also advise you to insert in your resolution the amendments proposed by Mr. P. G. Martineau, one of the City Consulting Attorneys, at the Quebec Legislative Assembly and which read as follows:

1.—That the following clause be added after clause 7:

"7 (a)—The powers granted to the Company by this Act shall not free it from any obligation which has been assumed towards the City of Montreal and any other municipality by the said Company or by other companies whose shares, bonds or securities it shall have acquired or of whose electric railway system it shall be lessee or shall operate with, and these powers shall not confer, within the limits of the City, such as then defined, any other powers than that possessed by the said Company or said other Companies in virtue of the by-laws of the City or the contracts agreed upon between the City and the said Company or Companies."

"2.—(As an alternative)—Nothing contained in this Act shall affect the rights possessed by the City of Montreal in virtue of its charter and of the contracts passed with the Company of the Companies whose shares, bonds or securities are thus acquired or who shall have leased or shall operate concurrently with the Company their electric railways."

Or the following amendment, the whole to replace Art. 8:

"8.—Nothing contained in this Act shall affect in any way the rights of the City of Montreal nor shall be construed as authorizing the Company to violate any of the obligations which it has assumed by contract with the said City, or as affecting or repealing the powers specially conferred by statute, contract and by-law upon the City of Montreal."

The whole, nevertheless, respectfully submitted.

J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorney.

DELIBERATIONS

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'Assemblée du 16 février.

Sont présents : MM. les échevins Dagenais, président, Nault, Gadbois, Marin, Lévesque, Ward et O'Connell.

—*Résolu* : De ne pas prendre en considération

(a) la demande d'un crédit de \$10,000 devant servir à la construction d'un bain dans la partie Nord de la Ville,

(b) la suggestion d'accorder des intérêts sur les dépôts effectués entre les mains du trésorier de la Ville en rapport avec les contrats.

—*Résolu* : Que, sur la recommandation de l'ingénieur sanitaire, des rapports soient présentés au Conseil pour le prier, dans l'intérêt de la santé publique, de construire des égouts dans les rues suivantes, conformément aux dispositions de l'article 544, 62 Vict., chap. 58 :

Rue du Palais (Boulevard), à partir de la rue St-Denis jusqu'aux limites Ouest de la Ville ;

Rue Brébeuf, à partir d'un point donné en face de la maison portant le No civique 431 jusqu'aux limites Nord de la Ville.

—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$12,000 à l'effet de construire deux chalets de nécessité.

—Soumise une requête de la municipalité de Westmount demandant la permission d'envoyer ses malades atteints de maladies contagieuses à l'hôpital St-Paul, la municipalité se tenant responsable du coût du traitement de ces malades.

Résolu : De charger le secrétaire de répondre à ladite municipalité que la Ville de Montréal a passé avec ledit hôpital un contrat assurant l'accommodation nécessaire pour un certain nombre de patients ; que ledit hôpital est parfaitement libre de traiter d'autres malades (atteints de maladies contagieuses) que ceux de la Ville, pourvu que l'exécution de son contrat avec la Ville n'en souffre pas ; et que, pour ces motifs, les autorités de Westmount devraient s'adresser directement audit hôpital.

—Sur rapport du médecin officier de santé et sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu : De payer le compte de MM. C.-A. Dumaine & Cie pour l'inhumation d'une personne morte de méningite cérébro-spinale (\$16.)

—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$500 aux fins de payer des comptes en souffrance, en rapport avec l'hôpital civique avenue Mont-Royal.

—*Résolu* : Vu le rapport du médecin officier de santé, d'accorder la requête de Dame T. Meehan demandant un délai pour l'installation de cabinets d'aisance dans les maisons portant les Nos. 74 jusqu'à 78 de la rue St-Etienne.

—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$100 soit voté comme contingent au service de l'inspection des aliments.

—*Résolu* : Que la requête des citoyens de la rue Ste-Marie, quartier St-Henri, au sujet des dépôts de vidanges dans le district, du manque de latrines et de drainage, et de l'inconvénient résultant de l'écoulement des eaux d'égout dans un drain découvert en arrière de ladite rue, soit renvoyée au médecin officier de santé avec prière de faire ce qu'il faut à ce sujet.

—M. l'échevin Nault désire que les résolutions nommant les inspecteurs sanitaires des écoles soient de nouveau prises en considération.

Une discussion s'en suit, au cours de laquelle M. Archambault, avocat de la Ville, est appelé à donner son opinion sur la procédure régulière à suivre dans les assemblées de Commission pour reprendre une résolution en considération.

Après avoir été mis au courant des faits se rattachant auxdites nominations et après avoir lu la copie de la let-

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of February.

Present : Ald. Dagenais, chairman, Nault, Gadbois, Marin, Lévesque Ward and O'Connell.

—*Resolved* : That the questions of: (A) Asking for an appropriation of \$10,000, for the building a bath in the north end of the city, and, (B) Suggesting the granting of interest upon deposits made with City Treasurer in connection with contracts, be not considered.

—*Resolved* : That in view of the recommendation of the Sanitary Engineer, reports be made to Council praying that, in the interests of public health, public sewers be laid in the following streets, in accordance with the provisions of article 544, 62 Vict., Chap 58 :—

Du Palais street (Boulevard), from St. Denis street to the western limits of the city ;

Brébeuf street, from a point opposite house bearing civic No. 431 to the northern limits of the city ;

—*Resolved* : That a report be made to Council for an appropriation of \$12,000 for the building of two "underground comforts, (Chalets de nécessité.)

—Submitted an application from the municipality of Westmount asking permission to send their patients, suffering from contagious diseases, to St. Paul's Hospital; the municipality holding itself responsible for the cost of their care.

Resolved : That the Secretary inform the said municipality that the City of Montreal has a contract with the said Hospital requiring accommodation for a certain number of patients ; that said hospital is at perfect liberty to provide accommodation for contagious patients other than those from the City, provided it does not interfere with their contract with the City; and that, therefore, the authorities of Westmount should enter into direct negotiations with the said hospital respecting this matter.

—In view of the report of the Medical Health Officer. On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved : That the account of Messrs. C. A. Dumaine & Co., for the burial of a person who died from cerebro-spinal-meningitis (amount \$16.) be paid.

—*Resolved* : That a report be made to Council asking for an appropriation of \$500. to pay outstanding accounts, in connection with the civic hospital on Mount-Royal Avenue.

—*Resolved* : That in view of the report of the Medical Health Officer, the petition of Dame T. Meehan, for delay in connection with the putting in of water-closets in houses bearing Nos. 74 to 78 St. Etienne street, be granted.

—*Resolved* : That a report be made to Council asking for an appropriation of \$100 for a contingent fund for the Food Inspection Department.

—*Resolved* : That the petition of citizens of St. Mary street St. Henri Ward, concerning deposits of scavenging matter in the district, the want of cess-pits, and drainage, and the nuisance caused by sewage passing in an open drain in rear of the said street, be referred to the Medical Health Officer with instructions to take the necessary action in the matter.

—Ald. Nault desired to have the resolutions appointing Medical Inspectors of schools reconsidered.

A discussion ensued, during the course of which City Attorney Archambault was called in to give an opinion as to the paper procedure to follow in committee for the reconsideration of a resolution.

After having been informed as to the facts in connection with the said appointments, and after having read a

tre envoyée par le secrétaire aux médecins nommés, il déclare que les avocats de la Ville ont déjà donné une opinion à l'effet que les règles du Conseil, quant à la procédure à suivre, devraient aussi s'appliquer aux Commissions, mais que, dans des questions de moindre importance, telles que les affaires de routine, on pourrait être embarrassé en suivant les règles du Conseil. C'est pourquoi, l'application stricte desdites règles ne serait pas nécessaire dans ce cas. Il considère cependant que la présente question est importante et exige l'application de ces règles. Il déclare de plus que la postulation des médecins nommés ayant été reçue et acceptée, et cesdits médecins ayant été officiellement notifiés de leur nomination, la Commission est tenue de respecter ses engagements pour l'année courante.

—Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu : Que cette Commission étudie, à la prochaine séance, le choix de la méthode la plus pratique de faire l'inspection sanitaire des écoles et prépare les instructions qui devront être fournies aux inspecteurs.

—**Résolu :** Que le secrétaire donne avis aux médecins nommés inspecteurs sanitaires des écoles, à l'assemblée tenue le 12 janvier dernier, que cette Commission n'est pas prête à les autoriser à entrer en fonctions au 1er mars prochain ; qu'ils devront conséquemment attendre jusqu'à ce que la Commission ait eu le temps de préparer les instructions qui leur sont nécessaires ; et, qu'ils devront considérer de nul effet la lettre de nomination qu'ils ont déjà reçue.

—Soumise une lettre du greffier de la Ville demandant au médecin officier de santé s'il a assumé le contrôle des départements d'hygiène de St-Henri, et de Ste-Cunégonde, et de leurs employés. Le médecin officier de santé déclare que le département d'hygiène de la Ville s'occupe des besoins sanitaires des quatre nouveaux quartiers St-Henri, Ste-Cunégonde, Rosemont et Villeray ; les deux derniers n'ont pas d'employés d'hygiène. Dans le cas de St-Henri, il y avait un inspecteur qui s'occupait de l'ouvrage de la voirie et de l'hygiène ; dans Ste-Cunégonde, il y avait un inspecteur qui percevait les taxes et s'occupait aussi de l'hygiène. L'employé de St-Henri a demandé de l'emploi au département de la Voirie et celui de Ste-Cunégonde au trésorier de la Ville. Les médecins officiers de santé desdites municipalités : le docteur Lanctôt, de St-Henri, et le docteur Monette, de Ste-Cunégonde, ne pouvaient être placés dans le bureau du médecin officier de santé de Montréal.

Résolu : De recevoir et d'approuver le rapport du médecin officier de santé.

—Le médecin officier de santé se plaint d'avoir été injustement traité par un des journaux de la Ville parce qu'il a refusé de fournir des informations sur l'existence de la fièvre typhoïde dans la Ville. Il a refusé sur l'avis des avocats de la Ville. Cependant, il s'est enquis des officiers de St-Henri et de Ste-Cunégonde qui l'ont informé qu'il n'y avait pas plus de cas de cette maladie que d'habitude dans leurs districts.

Il soumet un état élaboré des cas de fièvre typhoïde et des morts à Montréal durant les dernières cinq années. Il constate que des 175 cas rapportés depuis le premier jour de l'année courante, 74 sont rapportés des nouveaux quartiers, surtout de Ste-Cunégonde.

—Le médecin officier de santé rapporte qu'il a eu une entrevue avec M. Cornish, président de la "White Lead Manufacturing Co." et qu'il l'a trouvé très disposé à faire ce qui est nécessaire pour amoindrir les dangers auxquels sont exposés les employés de sa manufacture. Un employé de son établissement est mort ; une poursuite en réclamation de dommages en est résultée, M. Cornish a amené ici un de ses employés de la manufacture d'Omaha (E.-U.) qui y a travaillé durant 18-ans sans que sa santé paraisse en avoir souffert, car il a pris les précautions recommandées aux ouvriers des manufactures de céruse. Il a amené cet ouvrier, parce qu'il veut donner des instructions aux ouvriers de Montréal sur le moyen de se protéger eux-mêmes.

—Soumise une traduction française du rapport de l'analyse chimique de la fourniture d'eau de Montréal, analyse faite par des experts nommés par le Conseil.

Résolu : De recevoir ce rapport et de le transmettre à la Gazette Municipale pour publication.

—Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

copy of the letter sent by the Secretary to the physicians appointed, he stated that the City Attornies had already given their opinion to the effect that the rules of Council, as to procedure, should also apply to Committees but that, in matters of minor importance, such as routine business, as they might be hampered by an adherence to the rules of Council, therefore the strict application of the same would not be necessary. He however, considered the present question an important one, requiring the application of the said rules. He further stated that the applications of the physicians appointed having been received and accepted, and they having been notified officially of their appointment, the Committee was bound to recognize them as engaged for the current year.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved : That this Committee take into consideration, at a future meeting, the question of the most approved method of carrying out a medical school inspection and the instructions that should be given the inspectors for their guidance,

It was furthermore

Resolved : That the Secretary notify the physicians who were appointed medical school inspectors, at the meeting held 12th. January last, that this Committee is not now prepared to permit them to enter upon their work on the 1st. March next ; that they will have to wait until the Committee has had time to prepare the necessary instructions for them ; and that they must therefore consider the letter of appointment, already received, as having no effect.

—Submitted a letter from the City Clerk asking the Medical Health Officer whether he had taken over the Health departments and their staffs of St. Henri and St. Cunégonde. The Medical Health Officer stated that the Health department of the city was attending to the sanitary requirements of the four new wards St. Henri, St. Cunégonde, Rosemont, and Villeray ; the two latter wards had no health employees to be dealt with. In the case of St. Henri there was an inspector who attended to the work of the Road and the Health departments ; in St. Cunégonde, there was also an inspector who attended to the collection of taxes as well as to the Health Department. The former was recommended to apply to the City Road department for employment, and the latter to the City Treasurer's department. The Medical Health Officers of the said municipalities : Drs. Lanctôt, of St. Henri, and Dr. Monette, of St. Cunégonde could not be considered by the Medical Health Officer of Montreal.

Resolved : That the statement of the Medical Health Officer be received and approved.

—The Medical Health Officer stated that he had been unjustly attacked by one of the city newspapers for not having furnished information concerning the prevalence of typhoid fever in the City. He had declined to give information upon advice of the City Attornies. However, he had made inquiries from the Medical Health Officers of St. Henri and St. Cunégonde and they had informed him that there was no unusual prevalence of the disease in their districts. He submitted an elaborate statement showing the cases and deaths from typhoid fever for the past five years in Montreal. He stated that out of 175 cases reported since the first of the current year, 74 were reported from the new wards, particularly Ste. Cunégonde.

—The Medical Health Officer said that he had had an interview with Mr. Cornish, president of the White Lead Manufacturing Co., and he found that he was fully disposed to do whatever was necessary to minimize the danger to the employes in the factory. One death had occurred of an employee of the factory ; a suit for damages had been the result. Mr. Cornish had brought on one of the employees of the Omaha, U. S., factory who had worked for 18 years therein without injury to health, he having taken the usual precautions recommended in the case of workers in white lead factories. The object of bringing this man on was to instruct the Montreal workers in the matter of protecting themselves.

Resolved : That the Committee visit the said factory.

—Submitted a French translation of the report of the chemical analysis of the Montreal water supply made by the experts appointed by Council.

Resolved : That the same be received and transmitted to the Municipal Gazette for publication.

—On motion of Ald. Nault, it was

Résolu : De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit de \$275 soit affecté à l'entretien d'un cheval et d'une voiture pour l'assistant-désinfecteur, M. O. Séguin.

—Soumise une lettre de Madame Smillie, présidente de la commission d'inspection médicale des écoles du Club des Femmes, demandant que le président de cette Commission et le docteur J.-E. Laberge soient envoyés à New-York pour y étudier les méthodes d'inspection des écoles qu'on y emploie.

Résolu : Qu'une sous-commission, composée de M. le président, de MM. les échevins Gadbois, Marin et du docteur J.-E. Laberge, soit nommée pour étudier la question de l'inspection médicale des écoles dans les autres villes.

—*Résolu* : De prier M. le président de faire une visite au docteur H. Dazé, et de s'assurer s'il sera capable de reprendre l'exercice de ses fonctions à la fin du mois.

—M. Miller, représentant la "Davies Packing Co.," se présente devant la Commission et demande l'autorisation de couper de la glace, dans le port, pour fins de réfrigération seulement. Il est informé que cette Commission ne peut donner telle autorisation sans le consentement de la Commission du Port.

—Lue une lettre du Bureau d'Hygiène Provinciale, en date du 19 février 1898, *re* récolte de la glace dans le canal Lachine et autres places semblables.

Résolu : De permettre à ladite Compagnie de couper de la glace dans le canal Lachine, pour des fins de réfrigération seulement ; de lui faire afficher un avis sur ses glacières pour déclarer que ladite glace est contaminée et ne doit servir qu'à des fins de réfrigération et de l'obliger à faire tenir à ce Bureau une garantie qu'elle tiendra la Ville indemne de tous dommages au cas où elle ferait servir cette glace à d'autres fins.

—*Résolu* : De prier le secrétaire de demander des soumissions pour la fourniture de 28 tuniques d'hiver, 28 vestons d'été, gilets (vests) et pantalons, 28 pantalons d'hiver, 27 imperméables pour la police sanitaire, 2 tuniques d'hiver, 2 vestons d'été, gilets (vests) et pantalons, 2 imperméables et 2 pantalons d'hiver pour officiers ; lesdites soumissions devront être transmises au bureau du greffier de la Ville, pas plus tard que vendredi, le 2 mars prochain, à midi.

—*Résolu* : De remettre à plus tard l'étude de la requête des citoyens du quartier Hochelaga, demandant d'enlever de cette partie de la Ville l'hôpital des variolés, rue Moreau.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 16 février

Sont présents : MM. les échevins Lévy, président, Turner, Bumbray, Martin, Séguin, Ward et Guay.

—Avant de procéder aux affaires, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de cette Commission et les félicite de la marque de confiance que leur ont montrée les citoyens en les choisissant pour les représenter au Conseil. Il exprime aussi l'espoir de voir fonctionner parfaitement le Département des Marchés par l'intelligente collaboration de ses collègues, durant les deux années qu'il aura à présider la Commission.

—Sur proposition de M. l'échevin Guay, il est

Résolu : Que les sous-commissions des divers marchés et pesées soient composées comme suit, selon la liste soumise par M. le président :

Marchés Bonsecours et St-Laurent : MM. les échevins Lévy, président, Guay et Turner.

Marché St-Jacques et Pesée Papineau : MM. les échevins Lévy, président, Martin et Ward.

Marchés St-Antoine et à bestiaux de l'Ouest : MM. les échevins Lévy, président, Guay et Ward.

Marchés à bestiaux de l'Est, St-Jean-Baptiste et pesée Hochelaga : MM. les échevins Lévy, président, Séguin et Bumbray.

Resolved : That a report be made to Council asking for an appropriation of \$275, for the maintenance of a horse and vehicle for O. Séguin, assistant disinfecter.

—Submitted letter from Mrs. Smillie, Convener of the Medical Inspection of schools committee of the Woman's Club, asking that the Chairman of the this Committee and Dr. J. E. Laberge, be sent to New-York to study the methods of school inspection in vogue there.

Resolved : That a sub-committee composed of the Chairman, Aldermen Gadbois and Marin, and Dr. J. E. Laberge, be appointed to study and report upon the question of medical school inspection, in other cities.

—*Resolved* : That the Chairman be requested to visit Dr. H. Dazé, City vaccinator, and ascertain whether he will be to resume his duties by the end of the month.

—Mr. Miller, representing the Davies Packing Co., appeared before the meeting and asked permission to cut ice for cooling purposes, in the Harbor, inside the guard pier. He was informed that this Committee could not give such permission without the consent of the Harbor Board.

—Read a communication from the Provincial Board of Health, dated 19th February 1898, *re* ice cutting in the Lachine canal and similar places.

Resolved : That the said Company be allowed to cut ice in the Lachine canal, for cooling purposes only ; that they place a notice on their ice house stating that the said ice is contaminated and is to be used only for cooling purposes and that they give a guarantee to this Board that they will indemnify the City should they use the ice for any other purpose.

—*Resolved* : That the Secretary be instructed to call for tenders for the supply of 28 winter tunics, 28 summer blouses, vests and trousers, 28 pairs of winter trousers, 27 rain coats for the sanitary police ; and two winter tunics, 2 summer blouses, vests and trousers, 2 rain coats and 2 pairs winter trousers for the officers ; the said tenders to be sent into the City Clerk's Office, not later than Friday, 2nd. March next, at noon.

—*Resolved* : To defer the consideration of the petition of citizens of Hochelaga ward, asking that the small-pox hospital Moreau street, be removed from that section of the City.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of February.

Present : Ald. Lévy, chairman, Turner, Bumbray, Martin, Séguin, Ward and Guay.

—Before proceeding with business the chairman welcomed the new members of the Committee, and congratulated them on the mark of confidence which had been bestowed upon them by their fellow citizens, in selecting them to be their representatives in the City Council.

He expressed the hope that with the help of his colleagues the work of the market department would be carried out in a satisfactory manner during the two years which he would preside over the Committee.

—On motion of Ald. Guay, it was

Resolved : That the sub-committees of the several markets and weigh-houses be composed as follow :

Bonsecours and St. Lawrence markets : Ald. Lévy, chairman, Guay and Turner.

St. James market and Papineau weigh-house : Ald. Lévy, chairman, Martin and Ward.

St. Antoine and Western cattle markets : Ald. Lévy, chairman, Guay and Ward.

Eastern cattle market, St. Jean-Baptiste market and Hochelaga weigh-house : Ald. Lévy, chairman, Séguin and Bumbray.

Marché à Foin : MM. les échevins Lévy, président, Turner et Bumbray.

—Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour la location des étaux de boucher, Nos 9, 10, 11 et 12 du marché St-Jean-Baptiste :

H. Landry. \$7.00 par semaine
A. Papineau. 5.40 par semaine

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu : Que soit acceptée la soumission de M. H. Landry aux prix et conditions spécifiés.

—Est soumise et lue une lettre de M. Ernest Villiotte demandant à louer les étaux à légumes Nos 25 et 26 de l'extérieur du marché St-Antoine.

Sur proposition de M. l'échevin Séguin il est

Résolu : D'acquiescer à cette demande.

—Est soumise et lue une lettre de Dame Veuve Lalumière et de M. H. Beaudry demandant l'autorisation de faire le commerce comme associés et aussi comme locataires conjoints des étaux à poisson Nos 3 et 4 dans la halle centrale au poisson, rue des Commissaires. Est également soumise une copie notariée de l'acte de constitution de ladite société.

Résolu : D'acquiescer à cette demande.

—Est de nouveau prise en considération une requête, soumise à la dernière séance, demandant que soient exclus de l'extérieur du marché St-Jean-Baptiste les commerçants licenciés.

M. l'échevin Proulx, qui appuie cette requête, est informé par M. le président que cette question est du ressort de la Législature et que, en conséquence, la Commission devra attendre à l'an prochain afin de demander à ce sujet un amendement à la charte.

—Sont soumises et lues les requêtes suivantes pour l'occupation du poste d'assistant-commis au marché à bestiaux de l'Est, en remplacement de feu M. W. Dupré : C. Dumontier, Geo. Riopel, L.-P. Sylvestre, L. Dallaire, A. Bissonnette, J.-O. Dorion, J.-A. Carle, et J.-S. Day.

M. l'échevin Martin demande que cette nomination soit remise à une prochaine séance.

M. l'échevin Bumbray se prononce en faveur de la promotion et propose que M. L. Dallaire, balayeur au marché Bonsecours, soit nommé à la position en question, et que, en cas d'incompétence, il soit remplacé par M. A. Bissonnette autre balayeur dudit marché.

Après délibération, il est unanimement

Résolu : Que M. L. Dallaire, balayeur au marché Bonsecours, soit nommé à titre d'essai durant un mois, en remplacement de feu M. W. Dupré, assistant-commis au marché à bestiaux de l'Est ; et si ledit M. Dallaire est trouvé incapable de remplir ces fonctions ou jugé incompetent par le surintendant, qu'il soit tenu de reprendre ses fonctions ordinaires au marché Bonsecours et remplacé audit marché à bestiaux de l'Est par M. A. Bissonnette, balayeur dudit marché Bonsecours, et que la nomination d'un balayeur pour le marché en question soit en conséquence remise à plus tard.

—Le surintendant fait rapport que, dans la nuit du 5 courant, un incendie a causé certains dommages dans la partie centrale du marché Bonsecours (étage des étaux de bouchers.)

Résolu : Que le surintendant soit autorisé à faire préparer un estimé du coût des dommages causés par cet incendie, et qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances pour recommander que la somme spécifiée dans ledit estimé soit immédiatement mise à la disposition de cette Commission, à l'effet de faire exécuter ces réparations dans le plus court délai possible.

—Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu : De présenter à la Commission des Finances un rapport recommandant que le crédit de \$150.00 voté pour la pesée Hochelaga lors de la distribution des crédits en décembre dernier et postérieurement retranché, soit de nouveau mis à la disposition de ce département pour payer certains travaux déjà exécutés et pour l'exécution d'autres travaux urgents devant compléter l'installation de ladite pesée à son nouvel emplacement, coin des rues Notre-Dame et Moreau.

Ajournement.

A. LEBLANC
Secrétaire.

Hay market : Ald. Lévy, chairman, Turner and Bumbray.

Submitted and read the following tenders for the rental of stalls Nos. 9, 10, 11, 12 of St. Jean-Baptiste market :

H. Landry. \$7.00 per week.
A. Papineau. 5.40 per week.

Ont motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved : That Mr. H. Landry's tender according to conditions therein specified, be accepted.

—Submitted and read a letter from Mr. Ernest Villiotte offering to rent vegetable stalls Nos. 25 and 26 outside of St. Antoine market.

On motion of Ald. Séguin, it was

Resolved : To grant said request.

—Submitted and read a letter from Mrs. Lalumière, widow, and Mr. H. Beaudry asking to be authorized to trade, as partners, and also as joint tenants, of fish stalls Nos. 3 and 4 in the Central Fish market, on Commissioners street. A copy of the notarial deed of said partnership was also submitted.

Resolved : To grant said request.

—A petition submitted at the last meeting praying that licensed traders be excluded from the exterior of St. Jean-Baptiste market, was again considered.

Ald. Proulx supported said petition and was informed by the chairman that the matter was under the jurisdiction of the Legislature, and consequently, the Committee must wait until next year and then ask for an amendment to the Charter.

—Submitted and read the following applications for the position of assistant-clerk at the Eastern Cattle Market, to replace Mr. W. Dupré, deceased : C. Dumontier, Geo. Riopel, L. P. Sysvestre, L. Dallaire, A. Bissonnette, J. O. Dorion, J. A. Carle and J. S. Day.

Ald. Martin asked the Committee to defer said appointment until next meeting.

Ald. Bumbray favored the promotion system and moved that Mr. L. Dallaire, sweeper at Bonsecours market, be appointed to said position, and that should he not be competent, that he be replaced by Mr. A. Bissonnette another sweeper at said market.

After deliberation, it was unanimously

Resolved : That Mr. L. Dallaire, sweeper at Bonsecours market, be appointed on trial, for one month, to replace Mr. W. Dupré assistant-clerk at the Eastern Cattle market ; and should Mr. Dallaire be found unable to fulfil said duties or judged incompetent by the superintendent, that he resume his ordinary duties at Bonsecours market and be replaced at the said Eastern Cattle market by Mr. A. Bissonnette, sweeper at Bonsecours market, and that the appointment of a sweeper for said market be consequently deferred.

—The superintendent reported that during the night of the fifth instant, a fire caused certain damages in the central part of Bonsecours market (butchers' stalls story).

Resolved : That the superintendent be authorized to prepare an estimate anent the damages caused by said fire and that a report be made to the Finance Committee recommending that the sum specified in said estimate be immediately placed at the disposal of the Committee, in order to have the repairs done within the shortest possible delay.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved : That a report be made to the Finance Committee recommending that the appropriation of \$150.00, voted for the Hochelaga weigh-house, when appropriations were distributed in December last ; and which later on, was struck from the list, be once more placed at the disposal of this department to pay for certain work already done, and for the carrying out of other urgent work needed to complete said weigh-house at its new site, corner of Notre-Dame and Moreau street.

Adjourned,

A. LEBLANC,
Secretary.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVEKSES

Compte rendu de l'assemblée du 16 février.

Sont présents : MM. les échevins Robillard, président, Labrecque, Guay, Laviolette, Stearns, Houlé et White.

—A la demande de M. l'échevin Houlé, le rapport du surintendant Pinoteau, relativement à l'établissement d'un parc dans le Boulevard St-Denis, est soumis et lu.

L'étude de ce rapport est remise à la prochaine séance.

—M. l'échevin Guay attire l'attention de la Commission sur le projet d'établir un parc à l'endroit où était anciennement le marché à bestiaux de l'Ouest à St-Henri, et il demande que ce projet soit mis à exécution.

Résolu : De mettre cette question sur l'ordre du jour de la prochaine séance.

—Soumise et lue une lettre de M. Henry Miles, secrétaire-trésorier honoraire de la Cie d'Exposition Industrielle de Montréal, requérant une réponse à la demande qui a été faite, le 11 août 1905, pour obtenir l'autorisation de placer des bâtiments dans l'Île Ste-Hélène pour des fins d'exposition.

Résolu : De demander aux avocats de la Ville si, d'après l'offre de cession de l'Île Ste-Hélène faite à la Ville par le gouvernement du Dominion, celle-ci peut permettre que l'on établisse une exposition dans la dite Île.

—Soumise et lue une lettre de M. A. Beaugrand-Champagne, architecte de jardins, offrant de régler toutes les réclamations qu'il a contre la Ville pour préparation de plans de la pergole, etc, moyennant \$600.

Cette offre étant approuvé par l'avocat de la Ville, il est

Résolu : De nommer une sous-commission composée de M. le président, des échevins White, Labrecque et Laviolette, pour étudier le bien fondé des réclamations de M. Beaugrand-Champagne et pour faire rapport à la Commission.

—Le surintendant des squares informe la Commission qu'il lui faudrait un crédit d'à peu près \$200 pour réparer et peindre les bancs des squares des nouveaux quartiers St-Henri et Ste-Cunégonde.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport pour obtenir ce crédit de \$200.

—M. Pinoteau, surintendant des squares, rapporte à la Commission qu'un de ces employés, nommé Ethier, est tombé d'une échelle en travaillant à décorer la chambre du Conseil pour l'assemblée d'inauguration, et s'est infligé des blessures assez graves.

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette il est

Résolu : De payer le salaire de cet employé d'ici à nouvel ordre.

—Soumise et lue une lettre de M. A. Beaugrand-Champagne déclarant en réponse à la résolution de la Commission des Parcs adoptée le 7 décembre 1905, qu'il est prêt à préparer les plans, devis et quantités d'une terrasse à être érigée sur le Parc Mont-Royal, suivant les suggestions émises par l'Association des Terrains de Jeux, pour la somme de \$400.

Question différée.

—La question du chemin de fer incliné du Parc Mont-Royal, étant soulevée, il est

Résolu : D'étudier cette question et, en attendant, de demander au Département en Loi si la Ville serait responsable d'un accident qui arriverait sur ce chemin de fer, attendu que le contrat permettant l'exploitation dudit chemin de fer est expiré depuis 1900.

Il est aussi,

Résolu : De prier le secrétaire d'obtenir le rapport des opérations de la Cie de chemin fer incliné du Parc Mont-Royal pour les deux dernières années

—La question du service des bateaux traversiers de l'Île Ste-Hélène était soulevée, il est

Résolu : De prier le secrétaire d'écrire à M. Jos. Langlois, propriétaire des bateaux traversiers, pour savoir s'il entend améliorer ses bateaux et si le public peut compter sur un service parfait durant la saison prochaine.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of February.

Present : Ald. Robillard, chairman, Labrecque, Guay, Laviolette, Stearns, Houlé and White.

—At the request of Ald. Houlé, the report of Superintendent Pinoteau, anent the establishment of a park in Boulevard St. Denis, was submitted and read.

Consideration deferred until next meeting.

—Ald. Guay drew the attention of the Committee to the proposed establishment of a park on the site formerly occupied by the old western cattle market in St. Henry. He asked that the matter be acted upon.

Resolved : To give the same its rank on the order of the day for next meeting.

—Submitted and read a letter from Mr. Henry Miles, honorary secretary-treasurer of the Montreal Industrial Exhibition Company, asking for an answer to a request made on the 11th of August 1905, for permission to erect buildings on St. Helen's Island for exhibition purposes.

Resolved : To ask the City attorneys whether, by the deed of cession of St. Helen Island to the City by the Dominion Government, the City has the right to permit the holding of an exhibition on said Island.

—Submitted and read a letter from Mr. A. Beaugrand-Champagne, landscape architect, offering to settle all claims he has against the City for preparing plans of the pergola, etc., for a sum of \$600.

The offer being approved of by the City attorney, it was

Resolved : That a Sub. Committee composed of the Chairman, and of Ald. White, Labrecque and Laviolette, be appointed to ascertain if Mr. Beaugrand-Champagne's claims are well founded and report to the Committee,

—The Superintendent of Squares informed the Committee that he needed on appropriation of about \$200 to repair and paint benches on the squares of the newly annexed wards, St. Henry and St. Cunégonde.

Resolved : That a report be made to Council asking for said appropriation of \$200.

—Mr. Pinoteau, the superintendent of squares informed the Committee that one of his men had fallen from a ladder while decoration, the Council Chamber for the inaugural meeting, and had received serious injuries.

On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved : That this employee be paid his salary until further orders.

—Submitted and read a letter from Mr. A. Beaugrand-Champagne, stating, in reply to the resolution of the Park and Ferries Committee, adopted the 7th of December 1905, that he was ready to prepare plans, specifications and quantities for a terrace to be erected on Mount Royal Park, according to suggestions made by the Parks and Playground's Associations, for a sum of \$400.

Consideration deferred.

—The matter of the Inclined Railway Co., on Mount Royal Park, being discussed, it was

Resolved : That the question be considered at the next meeting, and that, in the meantime, the law department be asked if the City would be held responsible, should an accident occur on said railway, in as much as the contract for operating said railway has expired since 1900, it was also

Resolved : That the secretary be instructed to obtain a copy of report of the operations of the Mount Royal Incline Ry Co., for the past two years.

—The question of the St. Helen Island ferry-boats being discussed, it was

Resolved : That the secretary be instructed to write to Mr. Jos. Langlois, owner of the ferry-boats, in order to ascertain whether he intends to improve said boats and if the public will be given a more perfect service next season.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 16 février.

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

Avant de procéder à l'ordre du jour, M. le président souhaite la bienvenue aux anciens et aux nouveaux membres de la Commission ; mais en même temps, il regrette l'absence de deux anciens membres de cette Commission, qui siègent encore au Conseil, qui ont fidèlement et bien travaillé dans l'intérêt du département et ont toujours joui de la sympathie de leurs collègues de la Commission. Cependant, il se félicite de les voir remplacés par des hommes possédant l'estime du public, et il espère que la nouvelle Commission répondra, en autant qu'il est possible, à l'attente des citoyens. M. le président déclare en outre qu'il a beaucoup hésité avant d'accepter la présidence de cette Commission ; attendu que ce poste requiert une grande somme de travail et de responsabilité, surtout depuis l'annexion de Ste-Cunégonde, St-Henri, Villeray et Rosemont, qui comprennent de grandes étendues de territoire dépourvues complètement des améliorations dont il faudra s'occuper. Il déclare que, comme en toutes assemblées délibérantes, l'opposition est ici nécessaire, la critique des journaux inévitable. Et s'il y a une Commission sujette à la critique, c'est bien la Commission de la Voirie. Il remercie les représentants de la presse de la manière éclairée et impartiale dont ils se sont acquittés de leur devoir.

Il espère en conclusion que la meilleure entente régnera parmi les membres de la Commission, que continuera l'harmonie qui a marqué les deux dernières années, et que la détermination qui anime les échevins d'agir dans l'intérêt de la Ville lui assurera une administration dont on ne pourra que se louer.

DELEGATIONS

—MM. les échevins Duquette et Houlé se présentent devant la Commission et demandent qu'un plan général des égouts soit préparé pour Villeray et que des mesures soient prises pour diminuer le service de l'égout de la rue Bélanger.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer ledit plan et les estimés du coût de l'entreprise.

—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission et demande que de la pierre soit extraite de la propriété de la Corporation, rue Moreau, et que cette pierre serve à améliorer la chaussée de la rue Darling, depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Duquette.

—M. l'échevin Bumbray demande que le niveau de la rue Davidson, à l'endroit où la voie de la "Montreal Terminal Ry Co." est placée, soit abaissé jusqu'au niveau de la rue Aylwin.

—M. l'échevin Bumbray se plaint de la fumée provenant des locomotives du "Chateauguay & Northern Ry," surtout sur la rue Duquette, et il demande que des mesures soient prises pour faire disparaître cet inconvénient. M. le président déclare que la Commission prendra en sérieuse considération les demandes de M. l'échevin Bumbray.

—M. J.-H. Kennedy se présente devant la Commission et soumet une lettre par laquelle il demande à louer un terrain vacant de la rue du Champ-de-Mars, à raison de \$5.00 par mois et des taxes.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport.

REQUETES, ETC.

—De la "Montreal Light, Heat & Power Co." demandant l'autorisation de placer quatre poteaux indicateurs en face de sa propriété, rue Dalhousie.

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de notifier la Compagnie que la Commission ne peut lui accorder sa requête à moins que la Compagnie ne consente à enlever à ses propres frais les poteaux appartenant à ladite Compagnie, tel que requis par la Ville.

—De la Compagnie de Chemin de fer du Grand Tronc demandant la permission de prolonger sa voie d'évitement

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of February.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

Before taking up the order of the day the chairman said that it afforded him much pleasure to welcome both the former and the new members of the Committee; but that at the same time he regretted the absence of two former members of this Committee who are still in the City Council who had worked faithfully and well in the interest of the department, and had preserved an admirable entente with their colleagues on the Committee. However he thanked providence that they were replaced by men who were held in high esteem by the public and hoped that the new Committee would realize the expectations of the citizens.

The Chairman further stated that he had accepted the presidency of this Committee after considerable hesitancy. That there was a great deal of attention required in the past and the responsibilities of the position were greatly increased by the annexation of St. Cunegonde, St. Henry, Villeray and Rosemont, which comprised large stretches of territory altogether lacking in public improvements which would have to be attended to.

Continuing, he declared that just as opposition is necessary in all deliberate assemblies, newspaper criticism is inevitable. That if there be one committee more than another which is subject to criticism, it is the Road Committee, and he had to thank the gentlemen of the press for the enlightened and impartial manner in which they had acquitted themselves of their task.

In conclusion he hoped that the best of good feeling would prevail among the members of the Committee. That the harmony which marked the last two years would continue throughout this term, and coupled with the determination to act in the interest of the City, assure an eminently satisfactory administration.

DELEGATIONS.

—Ald. Duquette and Ald. Houlé appeared before the Committee and requested that a general sewerage plan be prepared for Villeray and that measures be taken to relieve the Belanger street sewer.

Referred to the City surveyor to prepare said plan and the estimates of the cost of the work.

—Ald. Bumbray appeared before the Committee and requested that stone be extracted from the corporation property on Moreau street and used to improve the roadway on Darling street from Ontario street to Duquette street.

—Ald. Bumbray asked that the grade of Davidson street where the Montreal Terminal tracks are laid, be reduced to the same level as Aylwin street.

—Ald. Bumbray complained of the smoke from the Chateauguay and Northern Railway locomotives, especially on Duquette street and asked that measures be taken to abate the nuisance.

The chairman stated that the Committee would carefully consider Ald. Bumbray's requests.

—Mr. J. H. Kennedy came before the Committee and submitted a letter offering to rent a vacant lot on Champ de Mars street at \$5.00 per month and taxes.

Referred to the City surveyor for report.

PETITIONS, ETC.

—From the Montreal Light, Heat & Power Co., for permission to place four indicator posts opposite its premises on Dalhousie street.

Resolved : That the City surveyor be instructed to inform said company that the Committee cannot entertain its request unless the company agrees to remove, at its own expense, the poles belonging to said company which the City requires to have moved.

—From the Grand Trunk Railway Co., applying for per-

sur la rue Saint-Patrice, en allant vers l'Ouest, pour la raccorder à la voie principale de ladite Compagnie.

—De la Commission des Finances soumettant un projet de la Compagnie de Chemin de fer du Pacifique Canadien contre l'extension de la voie d'évitement du Grand Tronc sur la rue Saint-Patrice.

Résolu: Que la question soit référée au Département en Loi pour définir les droits de la Ville dans l'espèce.

—Du Département des Chemins de fer et Canaux (Ottawa), relativement à la demande de la Compagnie "Montreal and Southern Counties Railway" qui demande la permission d'entrer dans la Ville de Montréal par le pont Victoria, les rues Riverside et Mill, en traversant le canal Lachine par le pont Black.

Résolu: Que ladite demande soit référée au Département en Loi pour y exprimer son opinion relativement aux pouvoirs de ladite Compagnie et pour savoir les noms de ses directeurs.

Il est, en outre

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un rapport concernant la largeur des rues en question.

—De M. E. Lacasse demandant à être nommé employé permanent à la préparation des rôles d'évaluation.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que des fonds soient appropriés au paiement des salaires des employés additionnels suivants:

Deux ingénieurs civils à \$1,200.00	\$2,400.00
Un dessinateur	1,000.00
Un commis	700.00

Et, de plus, qu'une sous-commission, composée de MM. le président et de MM. les échevins White et J.-B.-A. Martin, soit nommée pour présenter ledit rapport à la Commission des Finances.

—Soumise une requête du Grand Tronc demandant l'autorisation de construire une voie d'évitement à travers la rue Communes, conduisant à l'immeuble situé à l'angle Sud-ouest des rues Communes et McGill.

Résolu: Que l'étude de ladite demande soit différée et que, en attendant, l'inspecteur de la Ville soit prié de s'assurer si la Compagnie consentira à paver sur toute la largeur la rue Communes, depuis le côté Ouest de la rue McGill jusqu'au point où la voie d'évitement projetée laisse la ligne principale; cette voie d'évitement ne devant servir qu'à partir de sept heures p. m. jusqu'à six heures a. m.; et tout aux conditions ordinaires quant à la responsabilité pour dommages, etc.

—De M. A. Truesdell demandant que la Ferme Fletcher, à partir de l'élévateur jusqu'à l'avenue des Pins, soit améliorée aux fins d'y établir des glissoires.

Renvoyée à la Commission des Parcs et Traverses.

—De M. L. Gratton demandant un emploi comme contremaître.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—De MM. Leclaire & McDonald, au sujet du canal intercepteur de la rue Ste-Catherine, entre les avenues Papineau et DeLorimier.

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de notifier la "Montreal Street Ry Co." de faire circuler les tramways sur la rue Ste-Catherine, entre les avenues Papineau et DeLorimier, et de remplir à ses propres frais tous enfoncements ou dépressions qui pourraient se produire dans les excavations de l'égout, et de niveler la rue, au printemps, si la chose est nécessaire. Et, de plus, de déposer simplement aux archives ladite lettre de MM. Leclaire & McDonald. (M. l'échevin Giroux dissident.)

—De MM. A. Bray & Cie demandant qu'il leur soit permis de substituer des cautions au lieu du pourcentage de \$1,908.45 que la Ville retient sur leur contrat pour construction d'égouts en 1905.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

RAPPORTS, ETC.

Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Qu'un montant de \$1.85 soit pris a même le crédit affecté aux "Noms et numéros des rues", pour l'exercice 1906, afin de payer un compte de clous fournis durant l'année 1905.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

mission to extend its siding on St. Patrick street westwards to a junction with the company's main tracks.

—From the Finance Committee submitting a protest from the Canadian Pacific Railway Co., against the extension of the Grand Trunk Railway siding on St. Patrick street.

Resolved: That the matter be referred to the Law Department to define the rights of the City in the matter.

—From the Department of Railways and Canals, Ottawa, respecting the application of the Montreal and Southern Counties Railway for permission to enter the City of Montreal via Victoria Bridge, Riverside street Mill street and Black's bridge.

Resolved: That said letter be referred to the Law Department for an opinion respecting the said company's powers, and also to ascertain the names of the promoters of the Company.

It was furthermore

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare a report regarding the width of streets in question.

—From Mr. E. Lacasse requesting that he be appointed permanently to prepare the assessment rolls.

Resolved: That a report be made to Council recommending that funds be appropriated to provide for the services of the following additional employees:

Two civil engineers @ \$1,200.00	\$2,400.00
One draughtsman	1,000.00
One clerk	700.00

and furthermore that a sub-committee composed of the Chairman, Ald. White and Ald. J. B. A. Martin be appointed to support said report before the Finance Committee.

—Submitted a request from the Grand Trunk Railway for permission to lay a siding across Common street, leading into the immovable situated on the south-west corner of Common the full width of Common street, from the west side of Common and McGill street.

Resolved: That consideration of said application be deferred and that in the meantime, the City surveyor be instructed to ascertain if the company would be willing to pave the full width of Common street from the west side of McGill street, to the point where the proposed siding will leave the main line. The siding to be used only from seven o'clock p.m., to six o'clock, a.m., with the usual conditions regarding liability for damages, etc.

—From Mr. A. Truesdell requesting that Fletchers field from the elevator to Pine avenue be improved for sliding purposes.

Referred to Parks and Ferries Committee.

—From Mr. L. Gratton seeking employment as foreman.
Referred to the City surveyor.

—From Messrs. Leclaire & McDonald regarding the intercepting sewer on St. Catherine street between Papineau and DeLorimier avenue.

Resolved: That the City surveyor be instructed to notify the Montreal Street Railway Co. to operate the cars on St. Catherine street between DeLorimier and Papineau avenues and that said company must fill up at its own expenses any depressions or sinkages that may occur in the sewer cut, and level the road in the spring if necessary. And furthermore that said letter of Messrs. Leclaire & McDonald be purely and simply filed of record. (Ald Giroux dissenting).

—From Messrs. A. Bray & Cie requesting that guarantee bonds be substituted instead of the percentage of \$1,908.45 retained by the City on sewerage construction in 1905.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

REPORTS, ETC.

—On the report of the City surveyor it was

Resolved: That the sum of \$1.85 be taken out of the appropriation for "Street names and numbers" for the year 1906 in order to pay an account for mails supplied during 1905.

—On the report of the City surveyor it was

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant de \$31.19 soit pris à même le crédit affecté à l'"Enlèvement des poteaux" pour l'année 1906, afin de solder le coût de l'enlèvement des poteaux l'an dernier.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet des comptes pour l'enlèvement des poteaux par la Compagnie de Téléphone des Marchands.

Renvoyée à la sous-commission des Réclamations.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville et un extrait des minutes de la corporation du village d'Ahuntsic, daté du 12 février 1906, *re débouché d'acier* dans la Rivière des Prairies pour l'égout venant du champ d'épandage.

Question différée à la prochaine assemblée.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que, conformément aux dispositions de la charte de la Ville et de ses amendements concernant les expropriations annuelles, les immeubles ci-dessous énumérées soient expropriés:

Rue.	Quartier.	No Cad.	Etendue.	Propriétaire.
Mont-Royal	St-Denis	160-28	823	S. D. Vallières
St-Denis	do	160-29	10	do
do	do	160-30	11	do
do	do	160-32	12	do
do	do	160-33	13	do

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville déclarant que le loyer de l'enclos de la rue McCord a été augmenté de \$800 à \$1,200 par année, et que le propriétaire désire savoir si, oui ou non, la Ville va retenir l'enclos.

Résolu: Qu'une sous-commission composée de MM. les échevins N. Lapointe, O'Connell et J.-B.-A. Martin soit nommée pour étudier la question et présenter un rapport à la prochaine assemblée.

—A la demande de M. le président, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer des plans et estimés pour l'établissement d'un système d'égout dans Rosemont, et aussi d'écrire au département de l'Aqueduc pour lui demander de préparer des plans à l'effet d'établir un service d'aqueduc pour Rosemont.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de voir à ce que l'enlèvement de la neige se fasse mieux sur l'avenue Duluth. (M. l'échevin Giroux dissident).

—*Résolu*: Qu'une sous-commission composée de M. le président et de MM. les échevins White et Giroux soit nommée pour rencontrer M. Spencer, représentant la "Chateauguay & Northern Railway Co." afin de remédier aux plaintes des citoyens qui résident dans le voisinage de la voie de cette compagnie.

—*Résolu*: De prier l'inspecteur de la Ville d'enjoindre à la "Canadian Pacific Railway Co." de soumettre immédiatement les plans du tunnel qu'elle s'est engagée à construire sous sa voie, rue Iberville; de plus, de faire savoir à la Compagnie qu'aucun délai ne lui sera accordé, car l'annexion de Rosemont et le développement rapide de cette partie de la Ville rend urgente la construction de ce tunnel.

—Soumise une lettre de M. Lemay au sujet de l'ouverture de la rue Johnson.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport sur la valeur du terrain dans le voisinage de la rue Johnson, et aussi de dresser un estimé du coût total de l'amélioration en question.

—Le cahier des charges pour fournitures est soumis, et les membres sont priés de l'examiner et de suggérer toutes modifications qu'ils jugeront convenables, avant la prochaine assemblée.

—*Résolu*: De demander à l'inspecteur de la Ville de préparer une liste de toutes les rues de St-Henri, St-Cunégonde, Villeray et Rosemont dont les noms sont semblables à ceux d'autres rues de la Ville.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'exécuter l'excavation du roc qu'il faut faire pour abaisser la chaussée de la rue Fabre au niveau officiel, pourvu que les fonds nécessaires soient disponibles.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

Resolved: That a report be made to Council recommending that \$31.19 be taken out of the appropriation for "Removing poles" for the year 1906 to defray cost of removing poles last year.

—Submitted the City surveyor's report anent accounts for removal of poles by the Merchants Telephone Company.

Referred to sub-committee on Claims.

—Submitted City Surveyor's report and extract of minutes from the corporation of the village of Ahuntsic, dated Feb. 12th, 1906, in *re steel outlet* in Rivière des Prairies for the sewer leading from the sewage farm.

Consideration deferred until next meeting.

—On the report of the City surveyor it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that in conformity with the provisions of the City Charter and its amendments governing annual expropriations, the undermentioned immoveables be expropriated:

Street.	Ward.	Cad. No.	Area.	Proprietor.
Mount Royal	St. Denis	160 28	823	S. D. Vallières
St. Denis	do	160-29	10	do
do	do	160-30	11	do
do	do	160-32	12	do
do	do	160-33	13	do

—Submitted the City surveyor's report stating that the rent of the McCord street yard has been increased from \$800 to \$1,200 per annum, and that the landlord desires to know whether or not the City will retain the yard.

Resolved: That a sub-committee composed of Ald. N. Lapointe, O'Connell and J. B. A. Martin be appointed to examine the question and report for next meeting.

—At the request of the chairman it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare plans and estimates for a sewerage system in Rosemont and also to write to the Water Department requesting that plans be prepared for the laying of water pipes throughout Rosemont.

—On motion of Ald. Leclaire it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to see that the work of snow removal be done better on Duluth ave. (Ald. Giroux dissenting.)

—*Resolved*: That a sub-committee composed of the chairman and Ald. White and Giroux be appointed to interview Mr. Spencer of the Chateauguay and Northern Railway Co. in order to remedy the grievances of citizens in the vicinity of said company's line.

—*Resolved*: That the City surveyor be instructed to write to the Canadian Pacific Railway, to submit plans immediately for the subway which said company is obliged to construct under its tracks on Iberville street. And furthermore that no additional delay will be granted as the annexation of Rosemont, and the rapid development of that section of the City renders the immediate construction of said subway imperative.

—Submitted a letter from Mr. Lemay regarding the opening of Johnson street.

Referred to City surveyor for a report as to the value of land in the neighborhood of Johnson street and also for an estimate of the total cost of the improvement.

—Specification for supplies were submitted and members were requested to examine them and suggest any modification before next meeting.

—*Resolved*: That the City surveyor be instructed to submit a list of all streets in St. Henry, St. Cunégonde, Villeray and Rosemont which bear the same name as any other street in the City.

—On motion of Ald. Leclaire it was

Resolved: That the City surveyor be requested to make the necessary rock excavation to reduce the roadway of Fabre street to the proper level, provided the requisite funds are available.

Adjourned

J. H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 16 février

Sont présents : MM. les échevins Major, président, Duquette, Turner, Gallery, Mercier, Roy et David.

Avant de procéder aux affaires, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission; et il félicite M. l'échevin Lavallée, qui a occupé durant ces années dernières la présidence de la Commission de l'incinération, ainsi que les anciens membres de la Commission pour les réformes et améliorations apportées par eux au département.

—Soumises et lues les réclamations suivantes d'employés du département, qui ont perdu du temps par suite de maladie :

M. J.-Bte Clermont, du 8 au 18 janvier dernier; M. Xavier Rouleau, du 29 janvier au 7 février dernier. Des certificats de médecins accompagnent chacune de ces réclamations.

Résolu : De déposer ces réclamations aux archives et de prier le surintendant de préparer un rapport à la prochaine assemblée, au sujet de ces deux réclamations.

—Soumis un rapport du surintendant donnant un relevé complet et détaillé des dépenses totales du département, pour l'année 1905.

Résolu ; De prier le secrétaire de faire parvenir une copie dudit rapport à chacun des membres de la Commission, afin qu'il l'étudie d'ici à la prochaine assemblée.

—Le surintendant rapporte que, conformément aux instructions reçues de la Commission, il a accepté de la succession Sheppard l'offre de vente d'un certain terrain situé rue Sherbrooke, coin Fullum, à raison de 15 cts le pied. L'acte de vente a été préparé et il sera signé par Son Honneur le maire et le greffier de la Ville.

Ledit rapport étant reçu et approuvé, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

—La question de la réorganisation des sous-commissions étant soulevée, il est

Résolu : Que la sous-commission de Discipline soit composée de MM. les échevins Major, président, Turner, Roy et Mercier; et la sous-commissions des Constructions et Réparations des bâtiments du département, de MM. les échevins Major président, Duquette, Gallery et David.

—Etant soumis un rapport du surintendant sur la suspension de deux employés préposés à la courroie circulaire de l'incinérateur, pour avoir désobéi aux ordres de leur contremaître, il est

Résolu : Qu'ordre soit donné au surintendant de réinstaller ces deux employés, jusqu'à ce que les membres de la Commission soient allés à l'incinérateur pour s'enquérir des faits.

—M. l'échevin Duquette, faisant remarquer qu'un employé du département, nommé Frs. Martineau, ayant été assigné comme témoin dans une cause du département et ayant, par ce fait, perdu deux jours, n'a pas été rémunéré pour cette perte de temps, il est

Résolu : D'autoriser le surintendant à faire payer à cet homme ses gages pour ces deux jours perdus.

—Sur proposition de M. le président, il est

Résolu : Que les membres de cette Commission feront une visite aux divers ateliers et écuries du département, afin de pouvoir juger plus avantageusement des besoins du département et que M. l'échevin Lavallée, ex-président de cette commission soit invité à se joindre à eux.

Adjournement.

P. OLIVIER,
Secrétaire.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of February.

Present : Ald. Major, chairman, Duquette, Turner, Gallery, Mercier, Roy and David.

Before proceeding with business, the chairman welcomed the new members of the Committee and congratulated Ald. Lavallée, who had presided over the Incineration Committee for the last two years and also congratulated the old members of the Committee for the reforms and improvements which had been effected in the Department.

—Submitted and read the following claims from employees of the department, who had lost time on account of sickness: Mr. J.-Bte Clermont, from the 8th to the 18th of January last; Mr. Xavier Rouleau, from the 29th of January to the 7th of February last. Medical certificates were filed with each claim.

Resolved : That said claims be filed of record and that the superintendent be instructed to report at the next meeting anent the two claims.

—Submitted a report from the superintendent, giving a complete and detailed statement of the total expenses of the department for 1905.

Resolved : That the secretary be instructed to deliver a copy of said report to each member of the Committee in order that they may study same for next meeting.

—The superintendent made a report stating that according to instructions received from the Committee, he had accepted from the Sheppard Estate the offer of certain land, on Sherbrooke street, corner of Fullum street, at 15 cents per foot. The deed of sale had been prepared and will be signed by His Worship the Mayor and the City clerk.

The said report being received and adopted, it was

Resolved : That a report be made to Council accordingly.

—The question of reorganizing the sub-committees being put, it was

Resolved : That the sub-committee on discipline be composed of Ald. Major, chairman, Turner, Roy and Mercier. For the buildings and repairs to building of the department: Ald. Major, chairman, Duquette, Gallery and David.

—The Superintendent's report on the suspending of two employees employed at the endless chain at the incinerator, for having disobeyed the foreman's orders, being submitted, it was

Resolved : That orders be given to the superintendent to reinstate the two employees until the members of the Committee shall have visited the incinerator to inquire about the facts and decide what should be done.

Ald. Duquette stated that an employee named Frs. Martineau, having been assigned as a witness in a case of the department and having, on that account, lost two days, he had not been paid for said lost time, and it was

Resolved : That the superintendent be authorized to pay the man his wages for the two lost days.

—On motion of the chairman, it was

Resolved : That the members of the Committee pay a visit to the different shops and stables of the department, in order to be in a position to better judge of the needs of the department, and that Ald. Lavallée, ex-chairman of the Committee be invited to join them.

Adjourned.

P. OLIVIER,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 19 février.

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Stearns, Leclaire, DeSerres, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David et Roy.

Le docteur M.-B. Callum, maire de la ville de Duluth, est présenté au Conseil et prend un siège à côté du président de la Commission des Finances.

REQUETES, ETC.

1.—De M. J.-L. Archambault, avocat de la Ville, au sujet de l'expropriation de la Ferme Amos.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que, conformément à l'opinion de l'avocat de la Ville, et pour accéder à la demande faite par M. Gervais, avocat, au nom et en faveur des propriétaires de carrières, *re* expropriation de la Ferme Amos, la résolution adoptée par le Conseil le 15 janvier 1906 soit reprise en considération et modifiée et que le délai d'un an accordé à ces propriétaires pour continuer d'exploiter ces carrières à leur profit, soit changé en un délai de deux ans, à compter du premier mai prochain. (M. l'échevin Gallery dissident).

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que les commissions spéciales pour l'exercice 1906, soient constituées comme suit:

Législation.

Carter, (président), Payette, Sadler, Larivière, J.-B.-A. Martin, Lévesque, Lévy, L.-A. Lapointe, Lavallée, White, Mercier, Proulx et Dagenais.

Conduits Souterrains.

L.-A. Lapointe, (président), Payette, Clearihue, DeSerres, Sadler, Marin, Larivière, Duquette, Yates, Robillard et M. Martin.

Annexion.

Lavallée, (président), Robillard, DeSerres, Leclaire, Gadbois, White, Yates, David et Houlé.

Droits de la Ville et du "Canadin Pacific Railway."

Lévy, (président), Nault, Larivière, Robinson, Laviolette, Giroux, Payette, Robillard et Ward.

Bibliothèque Civique.

Dagenais, (président), Houlé, Giroux, White, Roy, Proulx, Payette, O'Connell et Nault.

Traverses à Niveau.

Sadler, (président), N. Lapointe, J.-B.-A. Martin, Larivière, Bumbray, Nault, Turner, Stearns, Guay, Labrecque et Laviolette.

Expositions.

DeSerres, (président), Carter, Payette, Lévy, Séguin, Labrecque, L.-A. Lapointe, Gallery, Giroux, Major et Lévesque.

Sources Additionnelles de Revenu.

Payette, (président), Larivière, Proulx, Major, Yates, White, Clearihue, Lévy, Robillard, Dagenais et J.-B.-A. Martin.

Inspecteurs.

Dagenais, (président), Major, Lavallée, Clearihue, DeSerres, Larivière et Payette.

3. Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 19th February.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Lavallée, Stearns, Leclaire, DeSerres, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David and Roy.

Dr. M. B. Callum, mayor of the City of Duluth, was introduced to the Council and took a seat next to the chairman of the Finance Committee.

PETITIONS, ETC.

1.—From J. L. Archambault, City Attorney, anent the expropriation of Amos Farm.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That in conformity with the opinion of the City Attorney and in order to comply with the request made by Mr. Gervais, barrister, on behalf of owners of quarries, *re* Expropriation of Amos Farm, the resolution passed by the Council on the 15th January 1906, be reconsidered and modified and that the delay of one year granted to such owners to continue to operate such quarries for their benefit, be extended to two years from the 1st May next. (Ald. Gallery dissenting).

2.—On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the Special Committees for 1906 be constituted as follows:

Législation.

Carter, (chairman), Payette, Sadler, Larivière, J. B. A. Martin, Lévesque, Lévy, L. A. Lapointe, Lavallée, White, Mercier, Proulx, Dagenais.

Underground Conduits.

Lapointe, L. A., (chairman), Payette, Clearihue, DeSerres, Sadler, Marin, Larivière, Duquette, Yates, Robillard, M. Martin.

Annexion.

Lavallée, (chairman), Robillard, DeSerres, Leclaire, Gadbois, White, Yates, David and Houlé.

Rights of the City and of the Canadian Pacific Railway.

Lévy, (chairman), Nault, Larivière, Robinson, Laviolette, Giroux, Payette, Robillard and Ward.

Civic Library.

Dagenais (chairman) Houlé, Giroux, White, Roy, Proulx, Payette, O'Connell and Nault.

Level Crossings.

Sadler, (chairman), N. Lapointe, J. B. A. Martin, Larivière, Bumbray, Nault, Turner, Stearns, Guay, Labrecque, and Laviolette.

Exhibitions.

DeSerres, (chairman), Carter, Payette, Lévy, Séguin, Labrecque, L.-A. Lapointe, Gallery, Giroux, Major and Lévesque.

Additional Sources of Revenue.

Payette, (chairman), Larivière, Proulx, Major, Yates, White, Clearihue, Lévy, Robillard, Dagenais and J. B. A. Martin.

Inspectors.

Dagenais, (chairman), Clearihue, Major, DeSerres, Lavallée, Larivière and Payette.

3.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Résolu: Que ce Conseil approuve le bill présenté par M. G. Langlois, M.P.P., pour le maintien de l'autonomie des municipalités en ce qui concerne les chemins, les rues et places publiques, et espère que la Législature l'adoptera ainsi que tout amendement qui pourrait être proposé pour en assurer l'efficacité.

Sur proposition de M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: Que M. G. Langlois soit prié d'insérer dans son bill (No 147) une clause à l'effet d'obliger les municipalités avoisinantes à laisser passer les fils aériens ou souterrains à travers leur territoire lorsque ces fils apportent la force motrice ou la lumière à Montréal. (M. l'échevin L.-A. Lapointe dissident).

4.—M. l'échevin Proulx demande que les questions suivantes soient posées au contrôleur de la Ville et que ses réponses soient communiquées au Conseil à sa prochaine séance.

1°—Y a-t-il des employés du service intérieur de l'Hôtel de Ville dont les salaires, portés sur les feuilles de paie du 15 janvier 1906, sont supérieurs aux salaires portés sur les feuilles de paie du 15 janvier 1905? Si oui,

2°—Quels sont ces employés?

3°—Quel était leur salaire annuel à la date du 15 janvier 1905?

4°—Quel est leur salaire pour 1906, tel que porté à la liste de paie du 15 janvier 1906?

5.—MM. les échevins Guay et David demandent que le Département en Loi soit prié de répondre d'ici à la prochaine séance du Conseil, aux questions suivantes:

1.—Les sections 26, 27 et 28 du règlement No 270, concernant la Voirie, s'appliquent-elles aux quartiers St-Henri et Ste-Cunégonde de la Ville de Montréal?

2.—Quelles seraient les mesures à prendre pour forcer les Compagnies de chemin de fer à ériger et à maintenir des barrières sur toutes les rues qui sont traversées par leurs voies dans les quartiers St-Henri et Ste-Cunégonde, conformément aux clauses précitées dudit règlement No 270?

AVIS DE MOTIONS.

6.—De M. l'échevin Leclaire, à l'effet d'amender le règlement *re* Constructions.

7.—De M. l'échevin Leclaire, à l'effet d'amender le règlement No 313.

ORDRE DU JOUR.

8.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération le bill de la "Montreal Street Railway Co." actuellement devant la Législature, et les réponses du Département en Loi aux questions qui lui ont été posées à ce sujet,

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Propose: Que l'opinion des avocats de la Ville qui vient d'être lue soit renvoyée à la délégation *re* Amendements à la charte de la Ville, avec prière de prendre immédiatement les mesures qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la Ville.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, propose en

Amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à ladite motion: "Que la délégation soit priée de se conformer à l'opinion du Département en Loi quant audit bill," et que, ainsi amendée, ladite motion soit adoptée.

Ledit amendement étant soumis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Lévy, L.-A. Lapointe, Lavallée et Leclaire.—4.

Contre: Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Deserres, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Lavolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Lebrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy.—32.

Ledit amendement est ainsi négatif.
La proposition principale étant soumise aux voix, elle est adoptée unanimement et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort des ex-échevins R. Bellemare, D. Wilson et

Resolved: That this Council approves of the bill presented by Mr. G. Langlois, M.P.P., for the maintenance of the autonomy of municipalities as regards roads streets and public places, and trusts that the Legislature will adopt the same as well as any amendment which might be moved in order to make it efficient.

On motion of Ald. GADBOIS, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That Mr. G. Langlois, be requested to insert a clause in bill No 147 now before the Legislature, to compel surrounding municipalities to allow overhead or underground wires to be placed through their territory when such wires convey power or light to Montreal. (Ald. L. A. Lapointe dissenting).

4.—Ald. Proulx asked that the following questions be put to the City Comptroller for replies thereto at the next meeting of Council:

1.—Are there any employees in the inside service of the City Hall whose salaries, as appears on the pay lists of the 15th January 1906, higher than the salaries as appears on the pay lists of the 15th January 1905? If so,

2.—Who are these employees?

3.—What was their annual salary on the 15th January 1905?

4.—What is their annual salary for 1906, as appears on the pay list of the 15th January 1906?

5.—Ald. Guay and David asked that the following questions be put to the Law Department for replies thereto at the next meeting of the Council:

1.—Do sections 26, 27 and 28 of by-law No 270, concerning streets, roads and highways, apply to St. Henry and St. Cunegonde wards of the City of Montreal?

2.—What measures should be taken in order to compel railway companies to erect and maintain gates on all the streets crossed by their tracks, in St. Henry and St. Cunegonde wards, in pursuance of the aforesaid clauses of said by-law No. 270?

MOTIONS.

6.—By Ald. Leclaire to amend by-law *re* Buildings.

7.—By Ald. Leclaire to amend by-law No. 313.

ORDER OF THE DAY.

8.—The order of the day being read to consider the bill of the Montreal Street Railway Co presently before the Legislature and the replies of the Law Department to the questions put to it in this connection.

Moved by Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE,

"That the opinion of the City Attorneys be referred to the delegation *re* amendments to the City Charter, with instructions to take such immediate action as may be judged necessary in the interest of the City.

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE,

"That the following words be added to said motion: *That the delegation receive instructions to comply with the opinion of the Law Department in connection with said bill, and that so amended said motion be adopted.*

Said amendment being put, the Council divided:

Yeas: Lévy, L. A. Lapointe, Lavallée, Leclaire.—4.

Nays: Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Deserres, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Lavolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy.—32.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was carried unanimously and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That the members of this Council have learned with deep regret of the demise of ex-Aldermen R. Bellemare, D. Wilson and M. T. Lefebvre, and they beg to offer

M.-T. Lefebvre, et qu'ils offrent aux familles des défunts leurs profondes sympathies dans le malheur cruel qui les a frappées; et que, comme marque de respect, le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 20 février.

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Nault, Marin, Lévesque, Turner, Houlé et Gadbois.

—Résolu: De rembourser à MM. J.-O. Labrecque & Cie la balance de leur dépôt, savoir: \$445.00, montant retenu en rapport avec le contrat à eux adjudgé pour la fourniture de coke à la station de pompes de haut niveau le contrat étant maintenant exécuté.

—Soumise et lue une requête de M. Barthe, employé comme inspecteur de bornes-fontaines, demandant d'être réintégré dans sa position. Il a été démis de ses fonctions pour s'être occupé des dernières élections municipales. M. Barthe étant appelé devant la Commission, admet avoir pris une part active dans les élections, mais il déclare qu'il ne travaillait aux élections qu'après les heures de bureau.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est Résolu: De renvoyer l'affaire à une sous-commission composée de M. le président et de M. l'échevin Nault.

—Lue une lettre de M. Antoine Gervais demandant d'être nommé inspecteur de compteurs.
Déposée sur le bureau.

—Résolu: Que la Commission visite l'aqueduc, les stations de pompes, etc., mardi, le 27 du courant.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 20 février.

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Duquette, Ward, David, Lavolette Labrecque et Mercier.

—Soumises et lues les demandes suivantes d'autorisation d'installer des chaudières à vapeur: "C.-W. Lindsay Limited," 2406 Ste-Catherine, A.-C. Ness, 711½ Craig Est, Itzweire & Sarrazin, angle des rues Duvernay & Lévis, S. Golt, 93, St-Urbain, Jos. Groulx, 10 Dorchester.

L'inspecteur des Edifices ayant fait un rapport favorable, il est

Résolu: D'accorder la permission demandée, à condition, cependant, que les requérants consentent à signer l'engagement de pourvoir leurs établissements respectifs de fumivores converables.

—Soumis et lu un rapport au sujet de la réparation des casernes.

Résolu: De nommer une sous-commission composée de MM. les échevins Duquette et Ward et du chef Benoit pour étudier les réparations requises.

—Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de payer aux héritiers légaux de feu le capitaine Jos. Renaud l'assurance de \$1,000 à laquelle ils ont droit, conformément à une résolution adoptée par le Conseil le 18 janvier 1875.

—Soumise et lue une lettre de la "G. A. Holland & Son Co.," re patinoirs dans les parcs publics.

to the families of deceased their sincere expression of sympathy in their sad bereavement; and that, as a mark of respect, this Council do now adjourn.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant City Clerk.

WATER COMMITTEE

Report of meeting held the 20th of February.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Nault, Marin Lévesque, vesque, Turner, Houlé and Gadbois.

—Resolved: To refund Messrs. J. O. Labrecque & Co., the balance of their deposit, viz.: \$445.00 retained in connection with their contract for coke for the High Level Pumping stations; the contract being now complete.

—Submitted and read a petition from Mr. Barthe employed as hydrant inspector asking that he be reinstated in his position; he having been discharged for taking active part in the last civic election. Mr. Barthe being called before the Committee admitted having taken an active part in the elections, but stated that it was only after working hours. After much discussion it was

Resolved: On motion of Ald. Lévesque, to refer the matter to a sub-committee composed of the Chairman and Ald. Nault.

—Read a letter from Antoine Gervais asking to be appointed as meter inspector.

Laid on the table.

—Resolved: That the Committee visit the Aqueduct, Pumping stations, etc., on Tuesday, the 27th. instant.
Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 20th of February.

Present: Ald. Yates, chairman, Duquette, Ward, David, Lavolette, Labrecque and Mercier.

—Submitted and read the following application for permission to erect steam boilers: C. W. Lindsay, Limited, 2406 St. Catherine; A. C. Ness, 711½ Craig East; Itzweire & Sarrazin, corner Duvernay and Lévis; S. Golt, 93 St. Urbain; Jos. Groulx, 10 Dorchester.

The Building inspector reporting favorably thereon, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, conditionally, however, that the applicants consent to sign an agreement to the effect that they will provide their plants with proper smoke consuming apparatus.

—Submitted and read a report re repairs to stations.

Resolved: That Ald. Duquette, Ward and chief Benoit, be appointed as a sub-committee to study the various repairs required.

—Resolved: That a report be made to Council recommending the payment to the legal heirs of the late captain Jos. Renaud, the insurance of \$1,000, to which they are entitled, according to a resolution of Council adopted on the 18th of January 1875.

—Submitted and read a letter from G. A. Holland & Son Co., re skating rink on public parks.

Déposée sur le bureau.

—Soumise et lue une demande de M. D. Caig demandant l'autorisation de construire une écurie de 30 places, au No 99 rue St-Maurice.

Renvoyée à la Commission d'Hygiène.

—Soumise et lue une demande de M. Jos. St-Denis, *re* ramonage des cheminées.

Question différée.

—Soumise et lue une lettre de l'inspecteur des Edifices, *re* permis de construction à la "R. E. T. Pringle Co.," rue Rose de Lima, quartier St-Henri.

Renvoyée aux avocats de la Ville.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$100.65, pour réparations faites en 1905 au séchoir à boyaux du poste No 1 par M. C. Benard soit payé à même les crédits de l'année courante.

—*Résolu*: De prier le secrétaire de demander des soumissions pour la fourniture d'uniformes d'été, imperméables, bottes en caoutchouc, boyaux à incendie, bâches et avertisseurs.

—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant de payer à la "Ledoux Carriage Co." un montant de \$1,037 dû pour réparations à l'échelle Colleret.

—Soumis et lus différents comptes d'experts *re* E. Godin *vs* la Ville de Montréal.

Renvoyés à la Commission des Finances.

—Sur proposition de M. l'échevin David il est

Résolu: De donner au chef de la brigade du feu plein contrôle sur les hommes sous son commandement, avec pouvoir de les engager et de les congédier pour cause; toutes promotions ne devant être faites par la Commission que sur la recommandation du chef; la Commission reconnaissant qu'il est le meilleur juge de la compétence des hommes demandant de l'avancement.

—Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: Que le chef ordonne rigoureusement aux officiers et aux hommes de la brigade du feu de conduire les voitures avec une prudence toute particulière au tournant des rues et à la traverse des voies de chemin de fer; aussi de ne se servir des poteaux de descente (sliding posts), dans les casernes, qu'au cas d'absolue nécessité.

—Soumise et lue une lettre du surintendant des Alarmes d'incendie au sujet des demandes de plusieurs compagnies du quartier St-Henri désirant posséder des avertisseurs privés.

Résolu: D'accéder à ces demandes pourvu, cependant, que les demandes soient faites par écrit et que ces maisons d'affaires paient tous les frais d'installation.

Adjournement.

Z.-S. MELOCHE
Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 21 février.

Sont présents: MM. les échevins Proulx, président, Stearns, Gallery, Martin, Séguin, Roy et Bumbray.

En ouvrant la séance M. le président souhaite la bienvenue aux membres qui compose la Commission. Il espère qu'ils pourront, ensemble, opérer les réformes voulues et aider le surintendant dans celles qu'il suggérera. Il demande à ce que la régie interne du département de Police soit laissée complètement entre les mains du surintendant. Il arrivait autrefois que des présidents ou des membres trop zélés de la Commission de Police se mêlaient de choses relevant de l'administration policière. Il en est résulté des conflits et des ennuis.

M. le président demande aux membres de cette Commission de l'aider à maintenir et à faire respecter la discipline dans la Police; il ajoute que le nombre de constables est insuffisant et que leur salaire, comparé à celui des autres villes, leur est bien inférieur. Avec l'aide de ses collègues, il espère pouvoir donner aux membres de Police un salaire raisonnable.

Il ne doute pas que les membres de cette Commission

Laid on the table.

—Submitted and read an application from Mr. D. Caig, to erect a stable of 30 stalls, at No. 99, St. Maurice street.

Referred to the Hygiene Committee.

—Submitted and read an application from Mr. Jos. St. Denis, *re* chimney sweep.

Consideration deferred.

—Submitted and read a letter from the Building Inspector *re* a building permit to the R. E. T. Pringle Co., Rose de Lima street, St. Henry ward.

Referred to the City attorneys.

Resolved: That a report be made to Council asking that the sum of \$100.65, for repairs done to No 1 Station hose tower by Mr. C. Benard in 1905, be paid out of this year's appropriation.

Resolved: That the Secretary be instructed to advertise for tenders for summer uniforms, rubber coats, rubber boots, fire hose, salvage covers and fire alarm boxes.

Resolved: That a report be made to Council asking for \$1,037 to pay for repairs done to the Colleret Ladder by the Ledoux Carriage Co.

—Submitted and read various accounts from experts *re* E. Godin *vs* the City of Montreal.

Referred to the Finance Committee.

—On motion of Ald. David, it was

Resolved: That full control be given to the chief of the Fire Brigade over the men under his command with power to engage and discharge them for sufficient cause; all promotions to be made by the Committee, only on the recommendations of the Chief; the Committee recognizing that the chief is the best judge of the competency of the men seeking advancement.

—On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That the chief give strict orders to the officers and men in the Fire Brigade to drive carefully around street corners and when crossing railway tracks; also to use the sliding poles in the stations only, when absolutely necessary.

—Submitted and read a letter from the Fire Alarm superintendent *re* request from several companies of St. Henry ward to establish private fire alarm boxes.

Resolved: That the request be accepted to, conditionally however, that applications be made in writing and said firms to defray all cost of installation.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 21st of February.

Present: Ald. Proulx, chairman, Stearns, Gallery, Martin, Séguin, Roy and Bumbray.

At the opening of the meeting the chairman welcomed the members of the Committee and expressed the hope that they would work together for reforms desired, and help the superintendent in reforms he might suggest. The chairman then asked the Committee to give to the superintendent the internal management of the Police department. The chairman showed that formerly, too zealous chairmen and members of the Police Committee had interfered in things which belonged to the chief's management. Troubles had arisen from such action.

The chairman asked the members to help him in enforcing discipline in the police force, he added that the number of constables on the force was insufficient and their salary was small when compared with other cities. With the assistance of his colleagues, he hoped he would succeed in getting the members of the police force a more reasonable salary. He had no doubt but that the members would give their best

seront comme lui impitoyables dans l'œuvre d'assainissement moral de la Ville et de prohibition de la vente de boissons sans licence comme en dehors des heures réglementaires.

Tous les membres de la Commission assurent à M. le président leur concours et chacun des membres lui promet son appui afin d'obtenir une meilleure observance du dimanche.

—Soumis et lu le rapport annuel de la Cour du Recorder pour 1905.

Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu : Que ce rapport annuel soit accepté.

—M. l'échevin Gallery attire l'attention de la Commission sur le fait que le tarif des cochers de place devrait être révisé ;

Résolu : Qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Stearns, Gallery et Martin, soit nommée à cet effet.

—Son Honneur le Maire communique une lettre que le surintendant de Police lui a envoyée au sujet des petits restaurants, salles de billard et de pool, et il demande à la Commission de vouloir bien en prendre connaissance.

CABINET DU MAIRE,
HÔTEL DE VILLE,

MONTREAL, 19 février 1906.

A M. le président et à MM. les Membres de la Commission de Police.

Messieurs,

On m'a représenté qu'il serait opportun d'étudier les règlements afin de faire une plus stricte surveillance de certains magasins et restaurants.

J'ai eu une entrevue avec le surintendant de Police à ce sujet et il me fait un rapport dont, je crois, votre Commission pourrait tirer profit.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, ses suggestions afin que vous preniez les mesures que vous jugerez utiles à cette fin.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

H.-A. EKERS,
Maire.

DÉPARTEMENT DE POLICE,
Cabinet du Surintendant,
HÔTEL DE VILLE,

MONTREAL, 15 février 1906.

A Son Honneur le Maire H.-A. Ekers,
Maire de Montréal,
Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à notre conversation au sujet des magasins de cigares et des restaurants à bon marché où l'on vend des boissons alcooliques, j'ai l'honneur, à votre demande, de vous faire le rapport suivant :

Après enquête faite, je trouve que plusieurs de ces endroits sont tenus par des hommes et des femmes de mauvaise réputation et sont fréquentés pour la plupart par des personnes de mauvaise conduite, et dans la plus grande partie de ces endroits on y fait un commerce illicite de boissons alcooliques. Nous avons souvent des plaintes de personnes étrangères à la Ville qui visitent ces endroits, ignorant la réputation des gens qui tiennent ces établissements et s'y font droguer ou voler.

Actuellement, il n'y a pas de moyen de les régler. En conséquence, je recommanderais respectueusement d'édicter un règlement par lequel les propriétaires ou locataires de ces établissements seraient obligés d'obtenir un

efforts in the work of improving the moral condition of the City and in prohibiting the sale of liquor without license, and stopping the sale of liquor beyond the regular hours.

All the members of the Committee assured the chairman of their assistance and promised their help in order to secure a better Sunday observance.

—Submitted and read the annual report of the Recorder's Court for 1905

On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved : That said report be adopted.

—Ald. Gallery asked that the cabmen's tariff should be revised.

Resolved : That a sub-committee composed of Ald. Stearns, Gallery and Martin be appointed for said purpose.

A communication was read from His Worship the mayor which the superintendent of Police had sent him, concerning cheap restaurants, billiard and pool rooms, and asked the Committee to consider same.

MAYOR'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal, 19th February, 1906.

To the Chairman and Members of the Police Committee.

Gentlemen,

Representations having been made to me that it would be advisable to regulate and exercise closer surveillance over certain stores and eating-houses. I interviewed the Chief of Police in this connection, and he made representations to me, which, I think, your Committee could deal with profitably.

I therefore beg to transmit to you, herewith his suggestions in this connection, in order that you may take such action as you may deem advisable in the premises.

I have the honor to be, Gentlemen,
Your obedient servant,

H. A. EKERS,
Mayor.

POLICE DEPARTMENT,
Superintendent's Office,
CITY HALL.

Montreal, February 15th, 1906.

H. A. Ekers Esq.,
Mayor,
City.

Sir,

Referring to conversation had with you relative to cigar stores and cheap restaurants where liquor is sold in this City. As per your request, I have the honor to report in this connection as follows: Upon investigation I find that many of these places are kept by men and women of unsavoury reputation and are frequented and patronized for the most part by low characters, and, in most of them, liquor is sold illicitly. We frequently have complaints from strangers or others who visit these places, not knowing their character or the character of the people who resort there, and who have been drugged and robbed. At present there is no way by which we can regulate them. I would therefore respectfully recommend that a by-law be passed making it compulsory of keepers of such places to first obtain from

permis ou certificat du chef de Police, avant de pouvoir faire tel négoce.

Je me permettrai d'ajouter que des endroits de ce genre ont été régularisés dans plusieurs endroits des Etats de la Nouvelle-Angleterre, et je suis autorisé par les autorités policières de ces villes à vous faire les remarques susdites et à vous dire que cette méthode réussit parfaitement.

Je recommanderais aussi respectueusement qu'un règlement plaçât certaines restrictions dans les permis de salles de billard ou de pool. Elles sont actuellement ouvertes toute la nuit et fréquentées, la plupart, par des jeunes gens mineurs.

Je recommanderais aussi que le nombre de permis pour tenir des salles de billard et de pool soit limité, que les jeunes gens mineurs en soient exclus et qu'elles soient obligées de fermer à une heure raisonnable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

O. CAMPEAU,
Surintendant de Police.

Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport autorisant le greffier de la Ville à préparer un règlement comportant les suggestions du surintendant de Police. M. l'échevin Gallery demande à ce que, dans ce règlement, il y ait une clause obligeant les personnes qui veulent tenir les établissements susdits, à faire signer un certain nombre de citoyens attestant de l'honorabilité des requérants et que le tout soit soumis à l'approbation du surintendant de Police.

—Soumise et lue une communication du surintendant priant la Commission de vouloir bien présenter au Conseil un rapport demandant que Son Honneur le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer un bail pour le casernement du poste de police No. 15.

Résolu: En conséquence.
—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'incorporer comme clubs "The Jewish Butchers' Society," et "The Life Underwriters' Association."

—M. l'échevin Gallery demande au surintendant si tous les règlements de la Ville sont mis en vigueur. Le surintendant répond qu'au meilleur de sa connaissance, ils le sont; dans tous les cas il préparera à ce sujet un rapport pour la prochaine séance.

—M. l'échevin Bumbray demande que les différents postes de Police soient pourvus d'une balance pour peser le pain. Il veut que les capitaines de Police qui sont, *ipso facto*, inspecteurs du poids du pain, fassent souvent cette inspection. Il a eu des plaintes nombreuses à ce sujet.

Adjournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Assemblée spéciale du 26 février.

ORDRE DU JOUR

MOTIONS.

1. *Payette*.—Pour une règle relative à l'étude des rapports par la Commission des Finances.
2. *Payette*.—Pour une règle concernant l'étude des rapports par le Conseil.
3. *N. Lapointe*.—Pour amender le règlement No. 50.
4. *Lévy*.—Pour un règlement à l'effet de fermer une partie de la rue des Carrières.
5. *Dagenais*.—Pour un règlement *re* inspection du poisson, etc.
6. *Dagenais*.—Pour un règlement amendant le règlement No 105.
7. *Leclaire*.—Pour un règlement amendant les règlements concernant la construction des édifices.
8. *Leclaire*.—Pour un règlement amendant le règlement No 313.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

(Cette assemblée spéciale du Conseil a été contremandée.)

the Chief of Police a permit, or certificate, before engaging in such business. I might say that places of this kind are regulated in this way in many of the cities throughout the New England States and I have the authority of the police officials for the remarks above made, and for saying that the system works satisfactorily. I would also respectfully recommend that a by-law be enacted placing restrictions upon the keepers of pool and billard rooms. As it is now, they are open all night and are frequented mostly by minors.

I also recommend that the number of licenses granted to pool and billard rooms be limited and that minors be excluded, and that such rooms should be compelled to close at a reasonable hour.

I have the honor to be, Sir,
Your obedient servant,

O. CAMPEAU,
Chief of Police.

On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved: That a report be made to Council authorizing the City Clerk to draft a by-law containing the suggestions made by the Police superintendent.

Ald. Gallery also asked that in said by-law there be inserted a clause compelling parties, who wish to keep such establishments, to obtain a certificate signed by a specified number of citizens attesting to the character of petitioners and that the same be submitted for the approval of the Police superintendent.

—Submitted and read a communication from the superintendent requesting the Committee to make a report to Council asking that His Worship the mayor and the City clerk be authorized to sign a lease for No. 15 Police station.

Resolved: Accordingly.

—*Resolved*: That a report be made to Council incorporating as clubs: "The Jewish Butchers' Society," and "The Life Underwriters' Association."

Ald. Gallery asked the superintendent if all the City by-laws were enforced.

The superintendent answered that to the best of his knowledge, they were; at all events, he would make a report thereon at next meeting.

—Ald. Bumbray asked that the Police stations be provided with scales to weigh bread. He wanted the captains of police who were *ipso facto* bread inspectors, to make said inspection oftener. He had received numerous complaints in this connection.

Adjourned.

JOHN-J. BARRY,
Secretary.

CITY COUNCIL

Special meeting of the 26th of February.

ORDER OF THE DAY

MOTIONS.

1. *Payette*.—For a rule anent the consideration of reports by the Finance Committee.
2. *Payette*.—For a rule anent the consideration of reports by Council.
3. *N. Lapointe*.—To amend by-law No. 50.
4. *Levy*.—For a by-law to close part of Carrières street.
5. *Dagenais*.—For a by-law *re* inspection of fish, etc.
6. *Dagenais*.—For a by-law to amend by-law No. 105.
7. *Leclaire*.—For a by-law to amend building by-laws.
8. *Leclaire*.—For a by-law to amend by-law No. 313.

L. O. DAVID,
City Clerk.

(This special meeting of Council was contremanded).

DEPARTEMENT D'HYGIENE. — HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 17 Février, à midi.

Weekly report, ending Saturday, the 17th February, at noon.

CAS DE MALADIES ET DÉCÈS RAPPORTÉS.	Semaine.		Depuis le commencement de l'année.		CASES OF DISEASES AND DEATHS REPORTED.
	Week.		From the beginning of the year.		
	Cas.	Décès.	Cas.	Décès.	
	Cases.	Deaths.	Cases.	Deaths.	
Pièvre typhoïde.	58	5	26	 Typhoid Fever
Variole. Smallpox
Varicelle.	3			 Chickenpox
Rougeole.	8		2	 Measles
Scarlatine.	4			 Scarlet-fever
Diphthérie et Croup.	9	2	13		Diphther. and Croup
Coqueluche.	5	3	7	 Whooping-Cough
Tuberculose.	17	14	110	 Tuberculosis
Pneumonie.		16	98	 Pneumonia
Entérite, diarrhée, } choléra infantile }		15	90		} Enterites, diarrh. } cholera infantum.
Autres maladies.	6	74	496	 Other diseases
Total.			842		Total.
Illégitimes.			57	 Illegitimates
			899		

TUBERCULOSE		TUBERCULOSIS.	
Visites.	104 Visits	
Désinfections après décès.	16 Disinfections after deaths	
Autres désinfections. Other disinfections	
Crachoirs hygiéniques distribués.	660 Spit cups distributed	

MESURES PRÉVENTIVES.		PREVENTIVE MEASURES.	
Maisons désinfectées.	28 Houses disinfected	
Maisons en état d'insalubrité.	60 Houses in an unhealthy condition	
Isolements domiciliaires.	7 Houses isolated	
Vérifications de maladies contagieuses. Contagious diseases investigated	
Vérifications de vaccinations dans les écoles.	1401 Vaccinations verified in schools	
Vérifications de vaccinations dans les manufactures.	59 Vaccinations verified in factories	
Vaccinations.	18 Vaccinations	
Revaccinations. Revaccinations	
Avis légaux.	50 Notices served	
Actions intentées. Suits brought	
Jugements obtenus.	2 Judgments obtained	
Curage de fosses d'aisances. Privies cleaned	

HOPITAL CIVIQUE.	Diphthérie.		Autres cas.		CIVIC HOSPITAL.
	Diphtheria.	Scarlatine.	Other cases.	Majeurs.	
	Of full age.	Under age.			
Patients admis.	7	2	3	6 Patients admitted
Patients guéris.	3	1	2	2 Patients cured
Patients décédés.	2		2	2 Patients who died
Patients actuels.	14	16	5	20 Patients now confin.

ABATTOIRS.		ABATTOIRS.	
Abattus.		Slaughtered.	
Bœufs.	1464 Cattle	
Veaux.	304 Calves	
Moutons.	163 Sheep	
Cochons.	2568 Hogs	

Confiscations.		Confiscations.	
Bœufs.	4 Cattle	
Veaux.	3 Calves	
Moutons.	1 Sheep	
Cochons. Hogs	
Foies.	78 Livers	
Viande meurtrie.	120 Bruised meat	

OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES.

WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières.	1573 Regular visits	
Visites spéciales.	250 Special visits	
Secondes visites.	215 Second visits	
Logements visités.	1763 Dwellings visited	
Autres bâtisses.	228 Other buildings	
Etables et écuries.	127 Stables	
Caves.	662 Cellars	
Cours.	946 Yards	
Ruelles.	33 Lanes	
Latrines.	30 Privies	
Amas de fumier.	8 Heaps of dung	
Plaintes des citoyens.	70 Complaints from citizens	
Plaintes fondées.	58 Complaints founded	
Plaintes non fondées.	12 Complaints unfounded	
Ordres donnés pour faire disparaître nuisances.	95	Orders given to abate nuisances	

Canaux neufs.	14 New drains	
Permis de plomberie.	14 Plumbing permits	
Certificats de plomberie.	2 Plumbing certificates given	
Jours à d'autres fonctions.	39 Days on other work	
Epreuves des drainages.	54 Drainage tests	
Egouts.	993 Sewers	
Éviers.	2630 Kitchen sinks	
Tuyaux de renvoi.	2650 Waste-pipes	
Water-closets.	1994 Water-closets	
Tuyaux de vidange.	1877 Refuse pipes	
Ventilation.	1994 Ventilation	
Chambres noires.	93 Dark rooms	
Sous-sols.	111 Basements	
Seconds avis.	8 Second notices	
Terrains vacants.	20 Vacant lots	

INSPECTION DES ALIMENTS.

FOOD INSPECTION.

	Lait.	Pain.	Viande.	Poissson.	Fruits, Lég. et Glace.	
	Milk.	Bread.	Meat.	Fish.	Fruits, Vegetables & Ice.	
Inspections.	87	74	1499		 Number of inspections
Echantillons examinés.	57				 Samples examined
Analyses.	6				 Analysis
Plaintes.	1				 Complaints
Avis.	2	1			 Notices
Confiscations.			3183 lbs		 Confiscations
Condamnations. Court sentences
Qualité moyenne.	} Beurre. 3.75% Densité. 1031.43				 Average quality

DÉCÈS.	Sexe.—Sex.		Tot. An.	DEATHS.	DECES.	Sexe — Sex.		Tot. An.	DEATHS.
	M.	F.				M.	F.		
De 0 à 6 mois.	10	17	193 From 0 to 6 months	De 50 à 60 ans.	5	5	62 From 50 to 60 years
De 6 à 12 mois.	9	4	72 From 6 to 12 months	De 60 à 70 ans.	2	4	59 From 60 to 70 years
De 1 à 2 ans.	8	6	63 From 1 to 2 years	De 70 à 80 ans.	2	6	66 From 70 to 80 years
De 2 à 5 ans.	4	6	52 From 2 to 5 years	De 80 à 90 ans.	1	4	24 From 80 to 90 years
De 5 à 10 ans.	0	5	27 From 5 to 10 years	De 90 à 100 ans.	0	0	4 From 90 to 100 years
De 10 à 15 ans.	1	2	10 From 10 to 15 years	De 100 et au-dessus.	0	0	1 From 100 and over
De 15 à 20 ans.	2	1	36 From 15 to 20 years	Total.			842 Total.
De 20 à 30 ans.	5	4	53 From 20 to 30 years	Illégitimes.			57 Illegitimate.
De 30 à 40 ans.	5	3	56 From 30 to 40 years				899	
De 40 à 50 ans.	4	4	58 From 40 to 50 years					

NAISSANCES.

Semaine — Week

(Depuis 1er Juillet)

BIRTHS.

	Masculin		Féminin		
	M.	F.	M.	F.	
Canadiens.	42	42	9	8	454
Français.					95
Anglais.					102
Irlandais.					29
Ecossois.					74
Autres nationalités.	5	5	8	2	
Illégitimes.					
Total.	76	71			759

L. LABERGE, { Surintendant médical du Bureau d'Hygiène.
Health Superintendent.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier. Ward.	No d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
MONTREAL-OUEST.						MONTREAL-WEST.				
St. Joseph.	141869	13 Février 1906	13 Fév. 1906	A. Beaulieu	A. Monette	829	4072	Inspecteurs, &c.	B	Pas de P.
St. George.	141872	"	"	Montreal Diocesan Theological College	I. Conray	1109-2	3003	Mansfield	B	\$10 500 00
St. André.	141876	"	12 "	De A. Gohier (Suc.)	J. W. Blanchet	1625-A P. 1625-B P. 1625-E	2500	St. Marc	B	5,200 00
"	141877	"	12 "	Suc. De A. Gohier	De F. C. Laberge	Central Heat, Light & Power Co, Ltd.	2700	"	B	5,300 00
Ouest.	141878	"	9 "	S. Carsley	P. Vanier	108 101 à 103	7860	St. Pierre, &c.	B	125,000 00
St. Joseph.	141879	"	24 Jan. "	E. A. Cardinal	De A. Valensky	1708	3240	Fulford	B	10,000 00
St. Anne.	141885	"	16 "	Suc. De D. Dufort	De A. Valensky	1755 P. 1754	10089	William	B	4,800 00
"	141887	"	9 Fév. 1906	A. E. Vipond	V. E. Mitchell	1581	3361	St. Paul, &c.	B	26,539 00
St. André.	141888	"	8 "	R. Logie et al.	R. W. Shepherd	1581	3361	Mackay	B	11,375 00
St. Anne.	141898	"	15 "	De B. J. Pettener	M. McGurn	1/2 S.E. 1406	2044	Olier	B	1,800 00
"	141901	"	15 "	Sherif de Montreal	J. L. Perron	50	4600	Charron	L	266 00
St. George.	141902	"	15 "	Lang Mfg Co.	J. G. Turriff	905	13120	Ste Monique	B	27,000 00
St. André.	141904	"	15 "	J. N. Lacoste	L. J. V. Cléroux	1636-1	2832	St. Antoine	B	3,800 00
"	141906	"	15 "	C. M. Holt & al.	R. Logie	P. 1584	2839	Dorchester	B	9,500 00
St. George.	141907	"	9 "	J. Chevalier & al.	L. P. Owens	P. 1824	2017	Université	B	6,300 00
St. Joseph.	141908	"	6 "	G. A. Childs & al.	A. Brunet	285	6716	Chatham	B	1,650 00
St. André.	141911	"	3 "	A. E. Childs	C. H. Buell, jr.	P. 1542	3112	Montagne	B	Pas de P.
"	141912	"	3 "	"	do	P. 1542 P. 1860-U P. 1860-V 1860-XX	3193	"	B	"
St. George.	141915	"	14 "	L. J. McEwen	De I. P. Howard	17	3276	Durocher	B	3,000 00
Ouest	141918	"	10 "	G. A. Vipond	W. M. Ramsay	17	2946	St, Paul, &c.	B	20,000 00
St. George.	141882	"	7 "	De A. D. Mactier	Kemp Manufacturing Coy of Montreal	P. 1013	10532	St Antoine	B	13,500 00
MONTREAL-EST.						MONTREAL-EAST.				
St. Louis	65061	13 Février 1906	8 Jan. 1906	Crédit Foncier Fran- co Canadien	T. L. Sylvestre	223	14380	Cadieux &c.	B	\$ 19,000 00
Papineau	65062	"	26 "	De T. Dufresne	A. Ethier	P. 632-6 P. 632-10 à 12	3200	Papineau	B	3,400 00
Lafontaine	65063	"	2 Fév.	F. Guérin	F. C. Graves	1/2 880-19 à 21	2812-6	Ruelle St. André	B	3,000 00
St. Laurent	65066	"	5 "	De C. Seybold & al.	T. C. Casgrain	50-1	6510	Durocher	B	15,000 00
St. Marie	65068	"	16 Jan.	J. B. Jodoin & al.	C. Dignard & Cie, Ltd.	1491-1 à 10	41509	DeLorimier	B	60,000 00
Papineau	65071	"	10 Fév.	J. Peltier	W. Dupont	1101-130	3838	Plessis	B	4,500 00
St. Louis	65074	"	8 "	J. F. Brullé	M. Zeilicovicz	596	4673	Cadieux	B	5,500 00
St. Marie	65075	"	10 "	R. Reford	J. Gareau & Cie	1486	20067-6	Parthenais	L	4,013 50
St. Louis	65076	"	25 Nov. '05	F. Tremblay	"Bijou Theatre Coy"	85	2211	Lagauchetière	B	7,000 00
Papineau	65078	"	6 Fév. 1906	J. A. Hudon	V. Drapeau	1136-149 P. 1101-135	4050	Plessis	B	2,870 00
"	65081	"	29 Jan.	Melle A. P. Wheeler	J. B. Léonard	1164	4505	Gain	L	700 00
"	65082	"	29 "	De J. W. Molson	L. Martineau & Cie	1/2 570 571	4050	Dorion	L	1,170 00
St. Louis	65083	"	5 Fév.	B. E. McGale	De E. Ilieff	189-1	400	Dorchester	B	3,250 00
St. Jacques	65084	"	8 "	Ann. McCormack	W. Albert	295	4085	Craig	B	9,475 00
St. Laurent	65086	"	12 "	De C. Seybold et al.	W. S. Hunton	50-2	5400	Durocher	L	5,670 00
St. Louis	65088	"	12 "	G. Latreille	L. Fineberg	641	2814	DeMontigny, &c	L	10,300 00
St. Laurent	65089	"	10 "	S. Bobcock	G. S. Decatur	43-26-A 43-25-B	2055	Mance	L	6,000 00
Lafontaine	65092	"	13 "	H. J. Benallack	J. A. Côté	1203-289	2040	ROY	L	2,900 00
"	65093	"	16 Jan.	W. T. Maltby	De G. Labelle	P. 853	1672	St. André	L	3,100 00
Papineau	65101	"	12 Fév.	F. X. Charbonneau	V. Loiseau	812	3780	DeMontigny &c	L	8,000 00
Lafontaine	65108	"	25 Jan.	De J. E. Legault	T. Lessard	680-26	1875	St. André	L	1,550 00
St. Laurent	65109	"	13 Fév.	H. Bloom	De M. Bailey	P. 110-7	1844	Prince Arthur	L	6,000 00
St. Jacques	65115	"	15 "	U. David	S. Mathieu & al.	648	4185	Dorchester &c.	L	4,100 00
Lafontaine	65117	"	25 Jan.	N. Supino	De J. E. Legault	849-58-B 849-59-A	891-8	St. Christophe	L	1,800 00
Lafontaine	65120	"	13 Fév.	De P. Chatel	Delle A. Cox	1207-152	2256	Mentana	B	2,975 00
Papineau	65122	"	15 "	L. J. V. Cléroux	J. N. Lacoste	P. 1101-118 1101-115	3400	Plessis &c	B	17,500 00
"	65125	"	15 "	De C. Sheppard et al.	C. Messier	1224-27 & 28	4800	Sherbrooke	L	768 00
St. Louis	65126	"	10 "	C. L. Papineau	J. Levin	845-A	1924	Ave. Coloniale	B	6,200 00
Papineau	65127	"	15 "	D. Couture	J. A. Cypiot	359	2323	Plessis	B	2,250 00
St. Louis	65129	"	16 "	La Compagnie de l'O- péra Comique de Montréal	Z. Fontaine	Droits dans 528	3671	Cadieux	B	1,322 72
Papineau	65132	"	19 "	D. Léveillé	De J. A. Long	1224-40	1886	Dumont	B	1,000 00
St. Louis	65136	"	8 "	L. A. Boyer	De J. B. Dery	918-35	1810	Cadieux	B	2,800 00
"	65141	"	20 "	M. Fineberg	Melle E. I. Gollet	889-2 890-1	1474-50	do	B	3,400 00

MUTATIONS DE PROPRIETES. *Suite.*—TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

Quartier. Ward.	No d'enregistrement. Registration Number	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
Ste Marie	120250	12 Février 1906	8 Fév. '06	J. Duval	Ovila Cadieux	166-528 & 529	3520	Iberville	B	\$4,000 00
St. Jean Bte.	120254	"	30 Jan. 1906	De H. Cardinal	De M. T. N. Bleau	15-120	1400	Berri	B	1,950 00
St. Denis	120257	"	12 Fév. 1906	De J. A. Mackay	Z. Corbeau	489-182 à 184	8666	Labelle	B	3,000 00
"	120259	"	"	G. Bricault dit Lamarche	M. Dumont & al	329-139 & 140	4160	Mont-Royal	B	8,800 00
"	120261	"	31 Jan. 1906	N. Piuze	M. Gascon	162-168 & 169	3080	Rivard	B	4,800 00
Hochelaga	120278	"	10 Fév. "	C. Pigeon	E. Lamarre	489-238	2175	Labelle	L	175 00
St. Denis	120280	"	6 "	De A. Beaudry	J. B. Provost	29-104	1942	Joliette	B	2,000 00
"	120282	"	26 Jan. 1906	De G. Marcoux	Martineau & Prénoveau	325-93 P. 325-94	2700	Mount Royal	B	1,300 00
"	120283	"	26 "	Martineau & Prénoveau	De G. Marcoux	325-47 P. 325-51	2070	do	B	6,700 00
"	120293	"	9 Fév. 1906	H. R. Drummond	J. Paquette	1/2 331-183	1837-6	Chambord	L	65 35
"	120302	"	12 "	St. Denis Land Co	C. Cutler	7-501	2175	St. André	L	141 38
"	120310	"	"	De L. Collette	L. Villeneuve	7-260	2750	Labelle	L	869 47
St. Gabriel	120311	"	12 Fév. '06	Confédération Life Association	J. B. Vanier	2604	7584	Centre, &c.	B	6,600 00
Duvernay	120330	"	12 "	P. Dallaire	O. Lapierre	6-23	6-23	Lasalle	B	1,025 00
S. Cunégonde	120336	"	13 "	N. Lapointe	N. Emond	703	2380	Defisle	B	3,000 00
Hochelaga	120338	"	10 "	E. Vincent	T. Masson	29-1017	2007	Aylwin	B	3,250 00
St. Denis	120339	"	3 "	Galarneau & Racette	J. Beauchamp	329-69 P. 329-70	2026-8	Dufferin	B	1,250 00
St. Henri	120342	"	10 "	I. A. Delorme	L. P. Leclerc	1913-83 & 84	4780	St. Ambroise, &c	B	3,800 00
S. Cunégonde	120346	"	6 "	T. Lapointe	M. Lapointe	657	2380	Richelieu	B	2,500 00
"	120348	"	14 "	A. Racine	F. Guérin	655	2380	Defisle	B	4,200 00
St. Denis	120353	"	9 "	O. Aubé	J. E. H. Lesage	1/2 8-447	2500	Huntley	L	1,400 00
St. Jean-Bte.	120357	"	15 "	Z. Gauthier	M. Méreineau	15-326 P. 15-327	1610	Rivard	B	2,700 00
St. Denis	120360	"	15 "	St. Denis Land Coy.	G. Martel	7-864	2725	St. Hubert	L	187 00
"	120367	"	29 Jan. 1906	Mont. Loan & Mort. Coy.	A. Blouin	162-151 & 152	3080	Rivard	B	1,600 00
St. Jean Bte.	120371	"	15 Fév. "	E. S. Mathieu	De C. Hudon	15-740 15-742 & 743	4320	Sanguinet	B	4,800 00
Duvernay	120373	"	15 "	C. Lafleur	A. Goyer	8-15	2750	Parc Latontaine	B	7,400 00
St. Jean Bte.	120374	"	9 "	A. Desjardins	C. Beaulieu	15-613 à 617	7200	Drolet	B	9,350 00
Duvernay	120376	"	18 Juil. 1905	F. X. Lamoureux	E. Choquette	P. 7-172	1466	Dufferin	B	1,500 00
St. Henri	120399	"	14 Fév. 1906	J. B. Brault & al.	Delle A. Cazalais	Droits dans 1/2 1672	7476	St. Jacques	L	6,700 00
"	120400	"	14 "	do	do	do	7932	do	L	2,400 00
Duvernay	120403	"	15 "	J. F. Lefebvre	De A. Desormeau	6-12	1656	Lasalle	B	2,800 00
S. Cunégonde	120409	"	13 "	De I. N. Soly	J. B. Dubois	736	2380	Albert	B	3,900 00
St. Gabriel	120411	"	15 "	J. L. Noakes	J. L. Devany	3239-157	1800	Coleraine	B	1,600 00
St. Jean Bte.	120416	"	16 "	G. Vandelac	A. Croteau	15-450	1400	Rivard	B	1,700 00
"	120425	"	16 Déc. 1905	De H. Lauzon	H. Lauzon fils	114	2800	Cadieux	B	1,000 00
St. Denis	120427	"	7 Fév. 1906	De J. Brosseau	J. Dandurand	325-366	1340	St. Hubert	B	1,000 00
"	120428	"	7 "	do	A. Venne	325-367	1340	do	B	1,000 00
St. Jean Bte.	120429	"	26 Jan. 1906	E. S. Mathieu	N. Boutin	15-737	1440	Sanguinet	B	1,600 00
St. Henri	120430	"	7 Fév. "	L. Lemay dit Delorme	J. A. Delorme	1913-79	2390	St. Philippe	B	1,300 00
Hochelaga	120435	"	3 "	J. Lagacé	O. Germain	31-20	1968	Cuvillier	B	2,000 00
Duvernay	120437	"	13 "	R. W. McLachlan	Charles Cushing	3	33600	Papineau	L	100 00
"	120438	"	14 "	C. Cushing	J. Lagarde	1/2 1-378 à 380	1950	do	L	1,170 00
St. Gabriel	120439	"	16 "	De T. R. Simpson	P. O'Brien	P. 2893	2691	Centre	B	3,700 00
St. Jean Bte.	120443	"	16 "	P. A. Beaudoin	De M. Dagenais	15-519 & 600	5000	St. Denis	L	5,000 00
Ste Marie	120451	"	8 "	H. Latour	F. X. Duchesne	172-665	1950	7e Avenue	L	150 00

{ B—Bâtisse; Building.
L—Lot; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistrare de la Ville.—Registrar.

PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Decernés durant la semaine finissant le 22 Février 1906.

Issued during the week ending the 22nd February, 1906.

Date.	No. du Permis. a Permit Number.	Endroit.—Location.			Quartier. — Ward.	Propriétaire: — Owner.	Architectes. — Architects.	Genre. — Description.	Coût. — Cost.
		No.	Rue.—Street.	No.—Cadastr.					
Fev. 15	83 N		Papineau	378-379-380	Duvernay	Lagarde, Jos		1 logement	\$1,800 00
" 16	84 R		Dorchester	387	St. Louis	Chartier, Jos. F		1 magasin	1,500 00
" 16	85 N		St-Jacques	1663	St. Henri	U. Pauzé Fils & Cie		1 logement	} coût en- tré sur le p. No. 71 \$5,000 00
" 16	86 N		"	"	"	do	"	"	
" 16	87 N		"	"	"	do	"	"	
" 16	88 N		"	"	"	do	"	"	
" 17	89 N	191	Amherst	584	St-Jacques	Dubois, O		"	
" 17	90 N		Moreau	pt. 80	Hochelaga	Great Northern Ry Co.		1 Ice House	1,500 00
" 17	91 R		Resther	308-309	St. Denis	Dupré, Alf		3 logements	300 00
" 17	92 R		Ruelle Longueuil	1898	St. Ann's	Mathewson Bros.		1 store	4,000 00
" 17	93 N	81	Condé	81	"	W. Roger		1 logement	1,550 00
" 17	94 N		Poplar	105	St-Henri	Ls. Champagne		3 "	3,500 00
" 19	95 R	1045	Cadieux	39	St-Jean-Bte	Alph. Cérat		1 "	800 00
" 19	96 R	267	St-Antoine	pt. 1562	St. Andrew	Suc Jos. Masson et al		1 magasin	25 00
" 19	97 R	663	Ste-Catherine	pt. 1598	Hochelaga	Emard, J. U		1 "	950 00
" 20	98 N		Joliette	23 sub. 1023	"	Gosselin A		1 hangar	600 00
" 20	99 N		Palme	268 sub. 1704	St-Henri	Charbonneau	Allen	2 logements	700 00
" 20	100 R	231	Brebœuf	329	St. Denis	Rochon, Albert		2 "	1,000 00
" 20	101 N		Notre-Dame	228	St-Henri	Décarie, Olivier		3 "	3,000 00
" 20	102 N		Duvernay	2345-2351	Ste-Cunégonde	Itzwere & Sarrasin		1 manufact.	13,000 00
" 20	103 N		Levis	"	"	do		1 office	500 00
" 20	104 N		Labelle	8 sub 692-693	St. Denis	Soucisse, R		2 logements	1,200 00
" 20	105 N	241	St Chs Borromée	pt. 330	St. Lawrence	J. A. Christin	J. O. Turgeon	6 logements	5,000 00
" 20	106 R	220	Bleury	"	"	Maher, Jas. H.		Carpenter Shop.	200 00
" 20	107 N		St-André	7 sub. 563	St. Denis	Sigouin, W.		1 logement	500 00
" 20	108 N	123-131	Beaudoin	90-91-92-1722	St. Henri	Villeneuve, Jos		1 hangar	150 00
" 20	109 N	123	"	"	"	"		1 boulangerie	300 00
" 21	110 R	1394	Ontario	pt. 348	Lafontaine	Ed. Lefebvre de Bellefeuille		2 logements	1,125 00
" 21	111 R	593-595	N.-Dame-Ouest	pt. 756	St-Joseph	Prieur, F.		1 "	50 00
" 21	112 R	461	Brebœuf	118-331	St. Denis	Lepeau, L		3 logements	800 00
" 21	113 R		Labelle	8 pt. 768	"	Chevalier, P.		1 logement	700 00

a { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.
R.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSÉ,
Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.
Par A. D.



Service des Incendies

**Soumissions pour Vêtements d'été,
Tuyaux, Bâches, Avertisseurs,
Etc.**

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos la suscription *Soumissions pour uniformes* etc., suivant le cas, seront reçues jusqu'à midi, JEUDI LE 8 MARS prochain, comme suit:

Blouses, gilets, pantalons, képis et chaussures en cuir pour 75 officiers plus ou moins, et blouses, pantalons, képis et chaussures en cuir pour 250 pompiers, plus ou moins, aussi pantalons d'hiver pour le même nombre d'officiers et de pompiers, plus ou moins, et pour pardessus en caoutchouc, bottes en caoutchouc et 40 doz. plus ou moins, de chemises en flanelle bleu-noir.

Des échantillons peuvent être vus et examinés au bureau du chef du corps des pompiers.

L'entrepreneur devra fournir les boutons et insignes.

Les soumissions pour vêtements devront être faites sur des formules qui seront fournies par le département.

Les vêtements d'été et les chemises devront être confectionnés et livrés pas plus tard que le 15 AVRIL prochain, et les pantalons d'hiver pas plus tard que le 1er OCTOBRE prochain.

Les soumissions demandées pour pardessus et bottes en caoutchouc ne sont pour aucune quantité déterminée, mais le contrat continuera jusqu'au 31 décembre de l'année courante et les articles seront livrés au fur et à mesure qu'ils seront requis et commandés.

Des soumissions seront aussi reçues pour 7,500 pieds, plus ou moins, de tuyaux en coton à double enveloppe avec doublure en caoutchouc d'un diamètre de 2½ pouces avec raccords et qui seront éprouvés si la Commission le désire; aussi 100 bâches plus ou moins, sur grosse toile (duck), 9 × 14 pieds.

Des prix seront aussi reçus pour 50, plus ou moins, avertisseurs sans clefs non-interférents.

Chaque soumissionnaire devra inclure avec sa soumission un chèque accepté payable à l'ordre de la Ville de Montréal au montant de 10% pour un contrat excédant \$1,000 et 15% pour un contrat au-dessous de ce chiffre.

Toute information requise concernant les contrats susmentionnés peut être obtenue au bureau du chef du corps des pompiers, Hôtel de Ville, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, sauf que dans le cas des avertisseurs, le Surintendant des Alarmes devra être consulté.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville en présence des intéressés à la première séance de la Commission de Incendies et de l'Eclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre soumission reçue.

Par ordre,

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,

HOTEL DE VILLE.

Montréal, 23 février, 1906.



Fire Department

**Tenders for Summer Uniforms, Fire Hose,
Salvage Covers, Fire Alarm
Boxes, Etc.**

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned and endorsed *Tenders for Uniforms or Fire Hose*, etc., as the case may be, will be received up to noon on Thursday, the 8th March next, as follows:

Blouse, vests, pants, caps and leather boots for 75 officers, more or less and blouse, pants, caps and leather boots for 250 men, more or less, also winter pants for the same number of officers and men, more or less, and for rubber coats and rubber boots, and 40 doz. more or less, blue black flannel shirts.

Samples may be seen and inspected at the office of the chief of the Fire department.

The contractors are to furnish the buttons and badges.

All tenders must be made on forms which will be supplied by the department.

The summer uniforms and shirts must be delivered not later than the 15th of APRIL next and the winter pants not later than the 1st of OCTOBER next.

The tenders asked for rubber boots, rubber coats are for no specified quantity, but the contract shall hold good to the 31st December of the current year, and the articles will be delivered as they are required and ordered for.

Tenders will also be received for 7,500 feet more or less, of double jacket cotton fire hose, rubber lined 2½ inches diameter with couplings to be subjected to a test if the Committee so desires, also 100, more or less, salvage covers, on duck 9 × 14 feet.

Proposals for 50, more or less, keyless non-interference succession fire alarm boxes, will also be received.

The tenders to be accompanied by accepted cheque payable to the order of the City of Montreal, equal to 10 per cent for a contract exceeding \$1,000, and 15 per cent for not exceeding \$1,000.

Any information concerning the above may be obtained at the office of the chief of the Fire department, City Hall, between the hours of 9 a.m. and 5 p.m. except in the case of the fire alarm boxes, regarding which the fire alarm superintendent will furnish the necessary information.

The tenders will be opened by the City clerk in the presence of the interested parties, at the meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE

CITY HALL.

Montreal, February 23rd, 1906.

